



COMMISSION
DE RÉGULATION
DE L'ÉNERGIE

OBSERVATOIRE

1^E TRIMESTRE 2021 (DONNÉES AU 31/03/2021)

Les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel

INTRODUCTION

L'observatoire des marchés de détail a pour objectif de présenter à un large public des indicateurs de suivi de l'ouverture des marchés. Il porte sur les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel en France métropolitaine.

Cet observatoire, actualisé tous les trimestres, est publié sur le site internet de la CRE (www.cre.fr).

Depuis le 1^{er} juillet 2007, tous les consommateurs ont la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz.

Une adresse électronique surveillance.detail@cre.fr est à la disposition des acteurs de marché et des consommateurs afin de faire remonter des informations relatives au fonctionnement des marchés de détail aux services de la CRE.

A la suite de la détection d'erreurs significatives dans les données transmises par EDF et GRDF, cet observatoire constitue un erratum de l'observatoire précédemment publié sur la même période.

Open Data



Les données publiées dans les observatoires des marchés de détail sont disponibles sur la page Open Data de la CRE.

SOMMAIRE

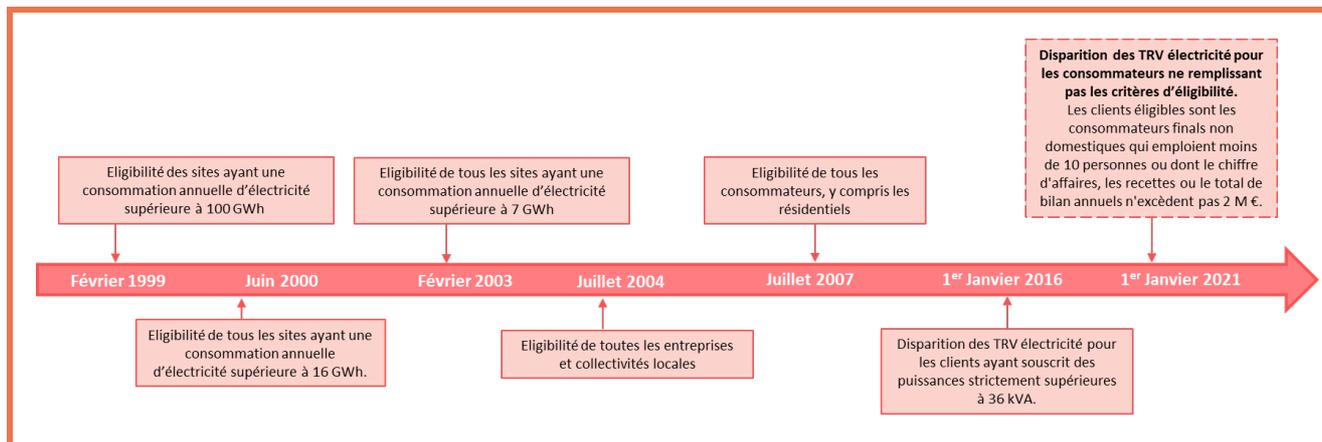
INTRODUCTION.....	3
PARTIE 1 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ.....	6
1. INTRODUCTION.....	6
2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF.....	7
3. ÉTAT DES LIEUX.....	8
3.1. TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	8
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ.....	9
3.3. PARTS DE MARCHÉ.....	10
INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ.....	11
3.4. DONNÉES SUR LE DISPOSITIF ARENH.....	12
3.5. FOURNISSEURS ACTIFS D'ÉLECTRICITÉ.....	13
4. ANALYSE EN DYNAMIQUE.....	16
4.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	16
4.2. VENTES BRUTES SUR LES MOIS ÉCOULÉS.....	16
4.3. TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEUR (TAUX DE SWITCH).....	20
5. PRIX DE VENTE SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ.....	21
5.1. POSTES DE COÛTS COUVERTS PAR LA FACTURE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	21
5.2. ÉVOLUTION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....	22
5.3. ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	24
5.4. COMPARAISON DES OFFRES.....	25
PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ.....	31
1. INTRODUCTION.....	31
2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF.....	32
3. ÉTAT DES LIEUX.....	33
3.1. TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	33
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ.....	34
3.3. PARTS DE MARCHÉ.....	36
3.4. INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ.....	37
3.5. FOURNISSEURS DE GAZ NATUREL ACTIFS AU 31 MARS 2021.....	38
4. ANALYSE EN DYNAMIQUE.....	41
4.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	41
4.2. VENTES BRUTES DES TRIMESTRES ÉCOULÉS.....	41
4.3. TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEURS (TAUX DE SWITCH).....	45
5. PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....	46
5.1. POSTES DE COÛTS COUVERTS PAR LA FACTURE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE D'ENGIE.....	46
5.2. ÉVOLUTION DES PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....	47
5.3. ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE DE GAZ NATUREL AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	49
5.4. COMPARAISON DES OFFRES.....	50
GLOSSAIRE.....	56
GLOSSAIRE PROPRE À L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ.....	56

INDEX DES FIGURES 58
INDEX DES TABLEAUX 58

PARTIE 1 : **LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ**

1. INTRODUCTION

L'ouverture du marché français de l'électricité a connu plusieurs étapes :



L'ensemble du marché représente, au 31 décembre 2020, 39,4 millions de sites, soit environ 420 TWh de consommation annuelle d'électricité.

Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés de vente (TRV), proposés uniquement par des fournisseurs historiques ;

Les principales sources de l'observatoire sont les fournisseurs historiques, RTE et les sept plus grands gestionnaires de réseaux de distribution : ENEDIS (ex ERDF), Strasbourg Électricité Réseaux, GreenAlp (ex GEG), URM, SICAE de l'Oise, Géredis Deux-Sèvres et SRD. Ces gestionnaires de réseaux couvrent plus de 98 % des sites français et de la consommation nationale d'électricité.

La CRE opère dans ce rapport un changement de méthodologie pour les données de parts de marché qu'elle publie. Afin de tenir compte de l'évolution du marché et d'en améliorer ses indicateurs, la CRE a souhaité modifier la méthodologie de calcul des parts de marché des fournisseurs par rapport aux années antérieures :

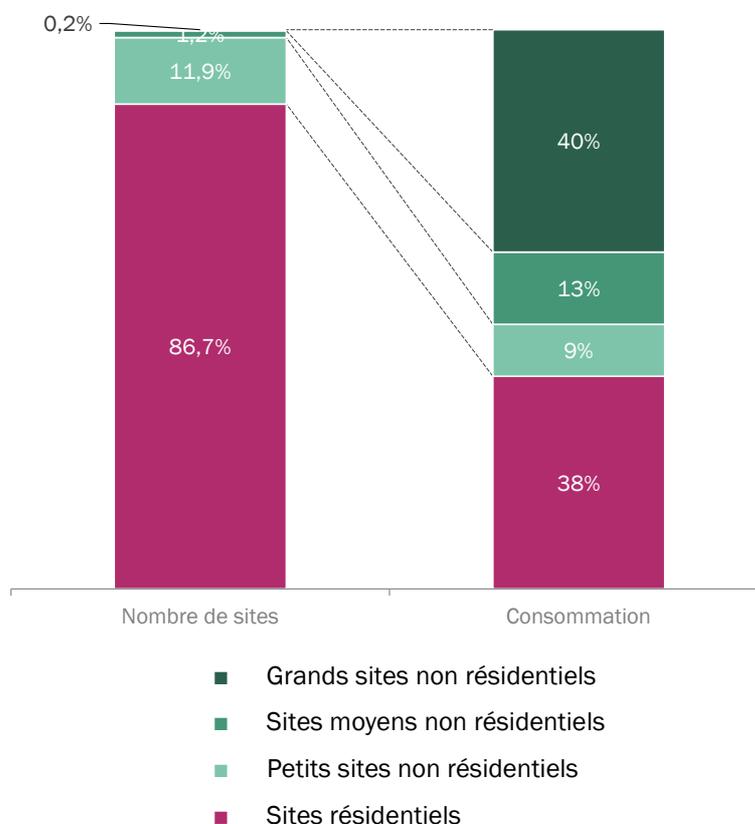
- 1) Les activités commerciales d'un fournisseur historique seront maintenant distinguées selon qu'elles ont lieu sur sa zone de desserte historique ou non.
- 2) Les parts de marché des filiales seront maintenant fusionnées avec celles de leur société mère (actionnariat supérieur à 50%). Par extension, les offres de marché d'une filiale d'un fournisseur historique seront distinguées selon qu'elles sont rattachées à la zone de desserte historique de sa maison-mère et hors de cette zone.

L'application d'une telle méthodologie permet de mieux caractériser les positions dominantes des fournisseurs en tenant compte de leur image de marque et de leurs stratégies commerciales.

A ce jour, ce changement de méthodologie n'a pas d'effet significatif sur les indicateurs publiés, mais la CRE estime propice de la faire évoluer dans un contexte de disparition des tarifs réglementés pour certaines catégories de clients.

2. LES SEGMENTS DE CLIENTELE ET LEUR POIDS RESPECTIF

Figure 1 : Typologie des sites en électricité



Le marché se divise en quatre segments :

- **Grands sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Ces sites sont des grands sites industriels, des hôpitaux, des hypermarchés, de grands immeubles etc. (consommation annuelle supérieure à 1 GWh en général).
- **Sites moyens non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36 et 250 kW. Ces sites correspondent à des locaux de PME par exemple (consommation annuelle comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh).
- **Petits sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Ces sites correspondent au marché de masse des non résidentiels (les professions libérales, les artisans, etc.) Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- **Sites résidentiels** : sites résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 10 MWh.

3. ETAT DES LIEUX

3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 31 mars 2021	Au 31 décembre 2020	Au 31 mars 2021	Au 31 décembre 2020
Nombre total de sites	33 525 000	33 401 000	5 138 000	5 116 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	11 063 000	10 558 000	3 569 000	2 492 000
▶ Fournisseurs historiques	1 309 000	1 107 000	1 783 000	1 012 000
▶ Fournisseurs alternatifs	9 754 000	9 451 000	1 786 000	1 480 000
Sites au tarif réglementé	22 462 000	22 843 000	1 569 000	2 624 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	29,1 %	28,3 %	34,8 %	28,9 %

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée

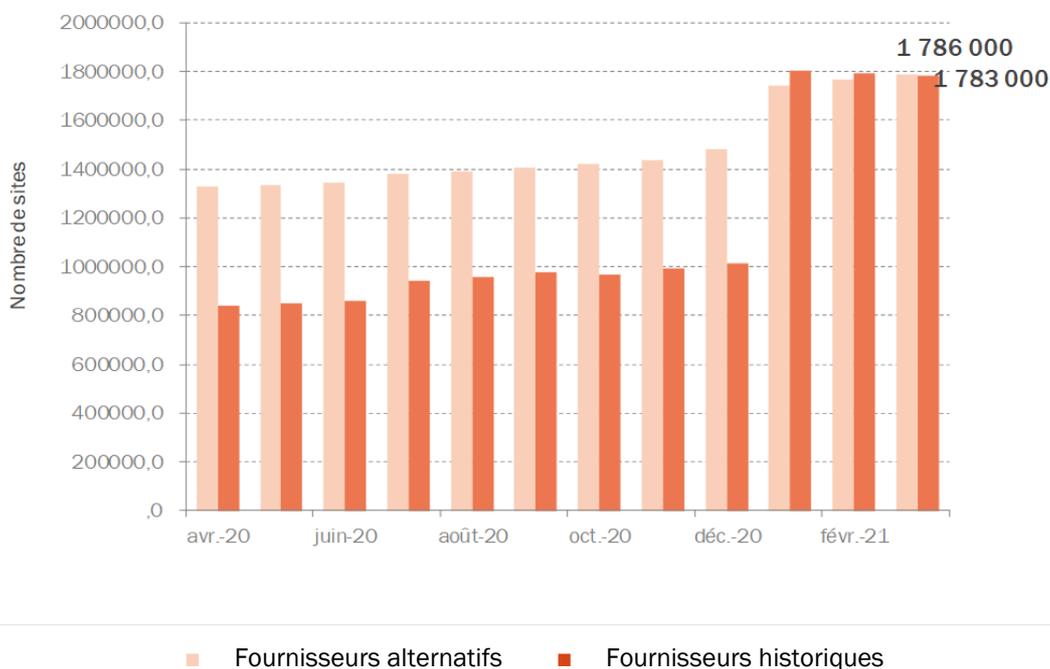
Situation (en consommation annualisée)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 31 mars 2021	Au 31 décembre 2020	Au 31 mars 2021	Au 31 décembre 2020
Consommation totale des sites	157,24 TWh	148,14 TWh	256,03 TWh	256,88 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	48,38 TWh	43,82 TWh	244,32 TWh	237,06 TWh
▶ Fournisseurs historiques	5,85 TWh	5,04 TWh	109,85 TWh	108,68 TWh
▶ Fournisseurs alternatifs	42,53 TWh	38,78 TWh	134,47 TWh	128,38 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	108,86 TWh	104,32 TWh	11,71 TWh	19,82 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	27 %	26,2 %	52,5 %	50 %

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

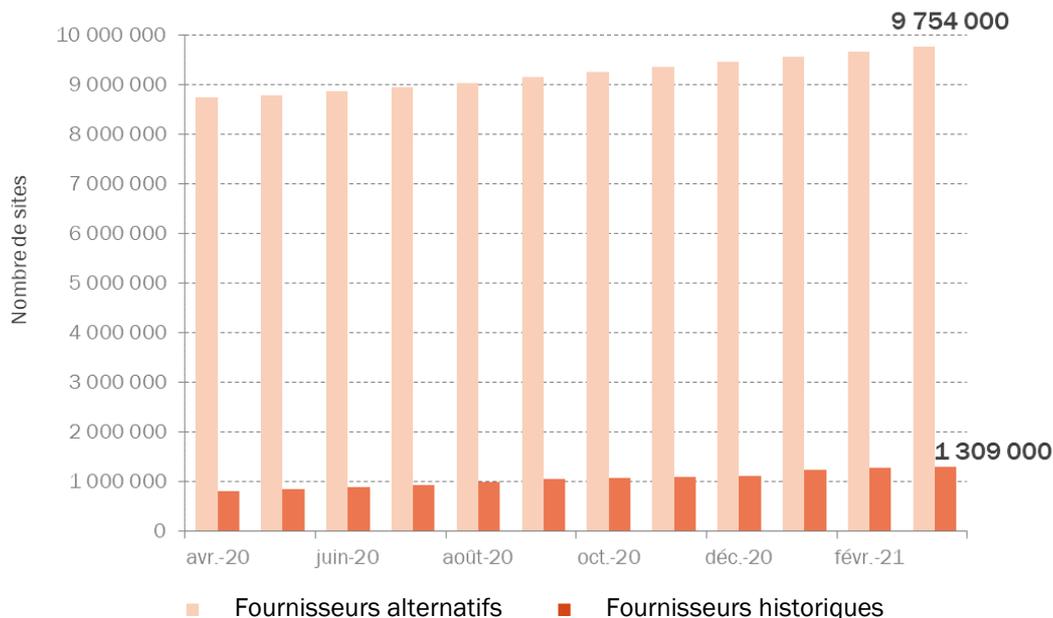
3.2. Evolution du nombre de sites en offre de marché

Figure 2 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 3 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché

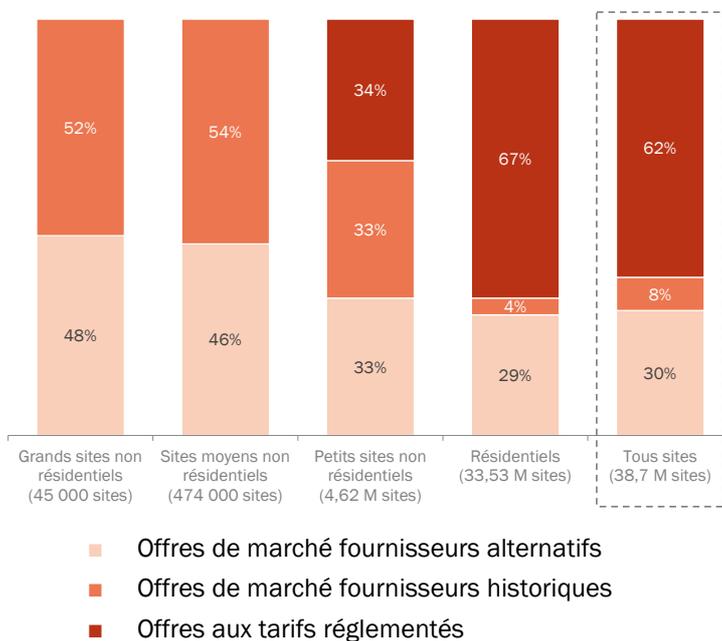


Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 31 mars 2021, 14 632 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 11 540 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

3.3. Parts de marché

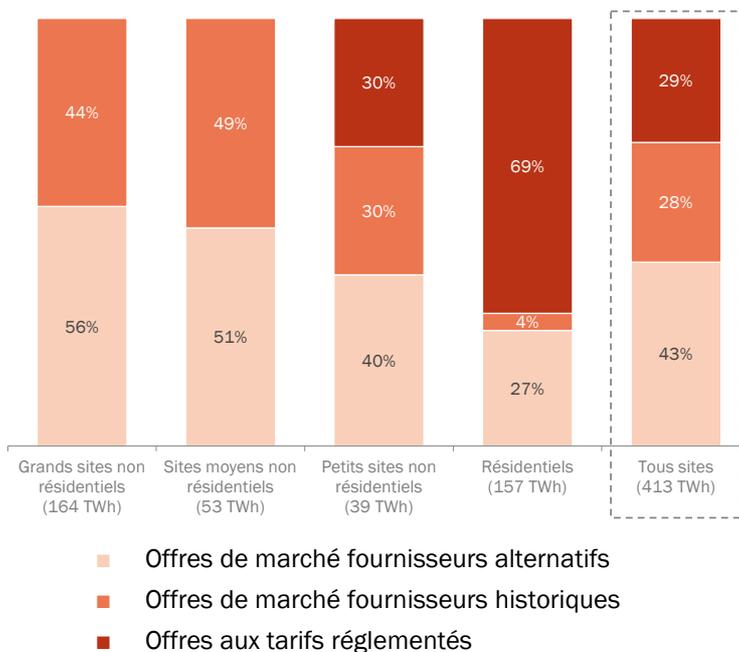
Figure 4 : Répartition des sites par type d'offre au 31 mars 2021



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 31 mars 2021, environ 38% des sites sont en offre de marché, dont 30% auprès d'un fournisseur alternatif.

Figure 5 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 31 mars 2021



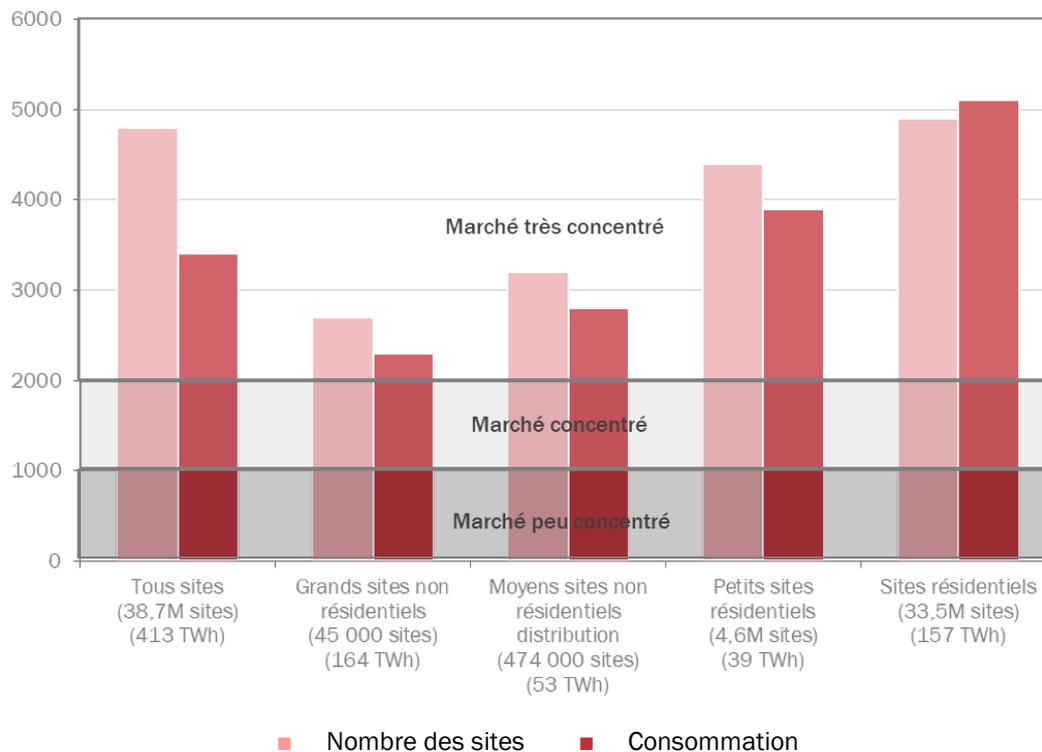
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 31 mars 2021, environ 71% de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 43% auprès d'un fournisseur alternatif.

Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)¹ en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 31 mars 2021.

Figure 6 : Indice HHI par segment de marché



Source : GRD, RTE – Analyse : CRE

¹ L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).

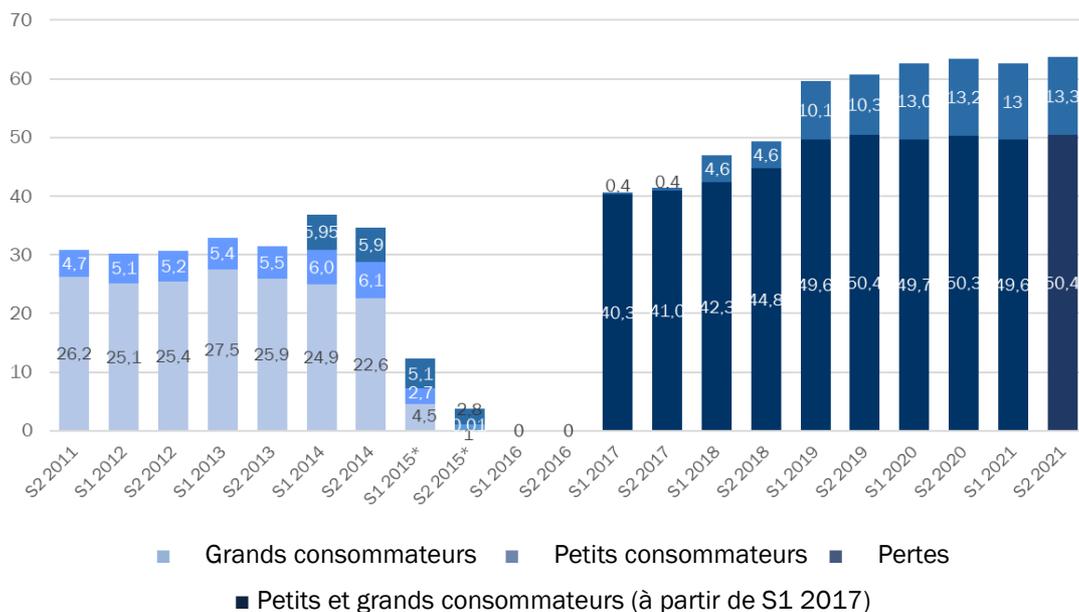
3.4. Données sur le dispositif ARENH

La loi du 7 décembre 2010 a instauré le dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), qui donne le droit à tout fournisseur d'acheter de l'électricité d'origine nucléaire à EDF à prix régulé. Cette électricité est exclusivement destinée à l'alimentation de clients finals situés en France métropolitaine.

Depuis 2014, les gestionnaires de réseaux peuvent bénéficier de l'ARENH pour la couverture de leurs pertes. Les droits ARENH des fournisseurs sont alors augmentés de façon à tenir compte des quantités d'électricité qu'ils fournissent aux gestionnaires de réseaux. Ces volumes d'ARENH s'ajoutent au plafond de 100 TWh.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le produit livré est plat pour l'ensemble des consommateurs. Enfin, l'ARENH comprend une valeur capacitaire depuis l'entrée en vigueur du mécanisme de capacité en 2017.

Figure 7 : Quantité d'ARENH livrée par semestre par type de consommateur



Source : CRE

Conformément à l'article L. 366-5 du code de l'énergie, la CRE publie sur son site la liste des fournisseurs (100 au total) ayant signé un accord-cadre avec Électricité de France :

<https://www.cre.fr/media/Fichiers/marches/consulter-la-liste-des-fournisseurs>

3.5. Fournisseurs actifs d'électricité

Tableau 3 : Liste des fournisseurs nationaux d'électricité enregistrés sur le site energie-info² et actifs³ au 31 mars 2021

Fournisseurs Marques commerciales	Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites résidentiels
Fournisseurs alternatifs d'électricité				
Alpiq Energie France		●	●	●
Alterna		●	●	●
Antargaz			●	●
Axpo		●	●	●
Bulb				●
Edenkia		●	●	
EDSB l'agence		●	●	●
EkWateur			●	●
Elecocité			●	●
Electricité de Provence		●	●	●
Electricité de Savoie		●	●	●
Enalp		●	●	●
Enercoop		●	●	●
Energem		●	●	●
Energie d'ici		●	●	●
Energies du Santerre		●	●	●
Energies E.LECLERC				●
Engie		●	●	●
ENI		●	●	●

² Nom et marque(s) commerciale(s) des fournisseurs.³ Un fournisseur est dit actif sur un segment donné s'il remplit l'une de ces conditions :

- il a au moins un site en contrat unique ;
- il est responsable d'équilibre d'au moins un site en CARD/CART ;
- il est responsable d'équilibre et a livré une partie de la consommation d'un site au cours du trimestre précédent.

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL PREMIER TRIMESTRE 2021

Partie 1 : Le marché de détail de l'électricité

Fournisseurs Marques commerciales		Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites résidentiels
Enovos		•	•	•	
Gazel Energie		•	•	•	
Gaz de Bordeaux					•
Gazena		•	•	•	
GEG Source d'Energies		•	•	•	•
Green Yellow	 	•	•	•	•
Hydronext		•	•	•	
Hydroption		•	•	•	
Iberdrola		•	•	•	•
Ilek					•
JPME				•	•
Lucia		•	•	•	•
MEGA Energie			•	•	•
Mint Energie				•	•
Ohm Energie		•	•	•	•
Ovo Energy					•
Planète OUI		•	•	•	•
Plum					•
Proxelia		•	•	•	•
Selfee		•	•	•	
Sélia		•	•	•	•
Solvay Energy Services		•	•	•	
SoWee					•

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL PREMIER TRIMESTRE 2021

Partie 1 : Le marché de détail de l'électricité

Fournisseurs Marques commerciales		Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites résidentiels
Total Direct Energie		●	●	●	●
Urban Solar Energy		●	●	●	●
Valoris		●	●	●	
Vattenfall		●	●	●	●
Volterres		●	●	●	
Wekiwi		●	●	●	●
Fournisseurs historiques d'électricité					
EDF		●	●	●	●
Gedia		●	●	●	●
Synelva		●	●	●	●
Primeo Energie (ex EBM Energie)		●	●	●	

Sources : GRD, RTE, énergie-info – Analyse : CRE

Le tableau recense les fournisseurs qui, au dernier jour du trimestre de l'observatoire et pour chaque segment de clientèle :

- sont inscrits dans le moteur de recherche des fournisseurs par code postal, en ligne sur le site www.energie-info.fr⁴ ;
- sont nationaux, c'est-à-dire qu'ils ont déclaré proposer des offres dans au moins 90 % des communes de France métropolitaine raccordées au réseau de l'électricité (hors Corse) ;
- sont actifs, c'est-à-dire qu'ils remplissent l'une de ces conditions :
 - avoir au moins un site en contrat unique ;
 - être responsable d'équilibre d'au moins un site en CARD/CART ;
 - être responsable d'équilibre et avoir livré une partie de la consommation d'un site au cours du trimestre précédent.

Les fournisseurs qui n'ont pas souhaité s'inscrire sur le moteur de recherche des fournisseurs par code postal ou qui n'ont pas déclaré desservir plus de 90 % des communes ne sont pas cités.

Au 31 mars 2021, un peu plus de 100 fournisseurs non nationaux d'électricité sont actifs sur le territoire, dont les fournisseurs historiques (entreprises locales de distribution). Ces fournisseurs présents localement ou régionalement sur le territoire proposent des offres à un ou plusieurs segments de clientèle.

⁴ Mis en ligne en septembre 2008, le moteur de recherche est construit à partir des renseignements donnés volontairement par les fournisseurs. Le site internet www.energie-info.fr est développé par le médiateur national de l'énergie, en collaboration avec la CRE, la DGCCRF et la DGEC.

4. ANALYSE EN DYNAMIQUE

4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du trimestre considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 4 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

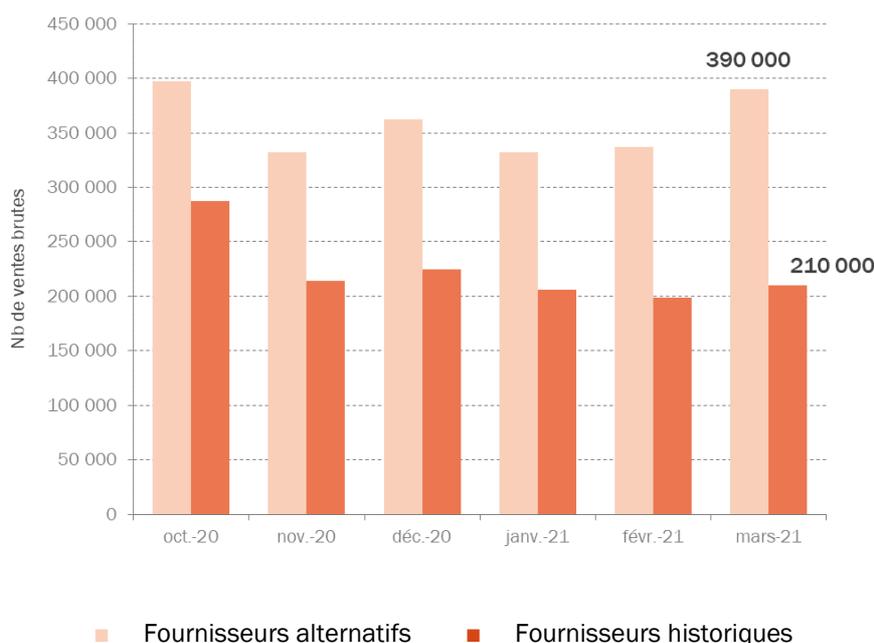
Au cours du trimestre (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	T1 2021	T4 2020	T1 2021	T4 2020
Ventes brutes totales	1 675 000	1 817 000	627 000	215 000
▶ Fournisseurs historiques	615 000	726 000	181 000	92 000
▶ Fournisseurs alternatifs	1 060 000	1 091 000	446 000	123 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	63,3 %	60 %	71,1 %	57,2 %

Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

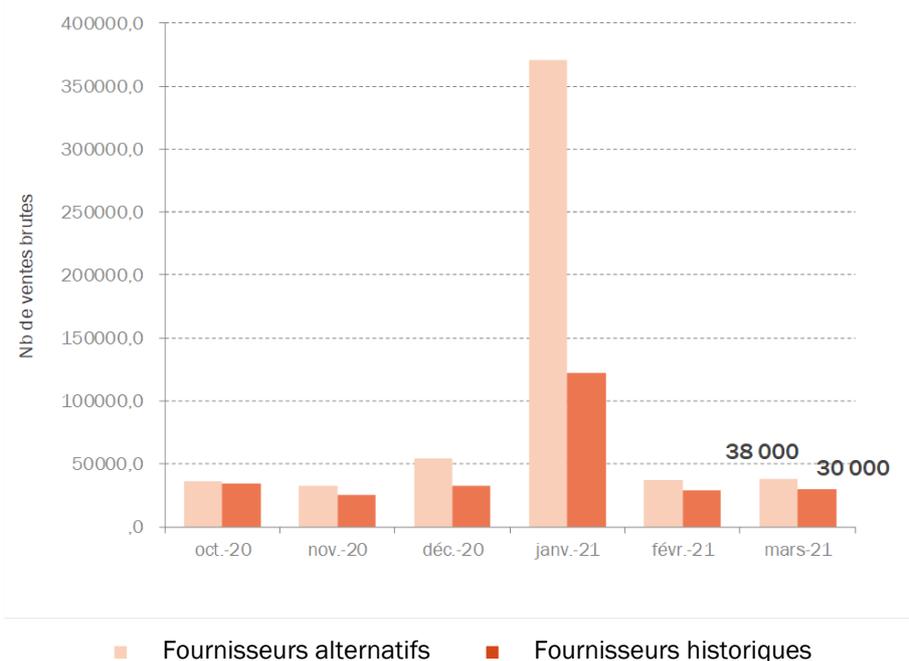
4.2. Ventes brutes sur les mois écoulés

Figure 8 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel



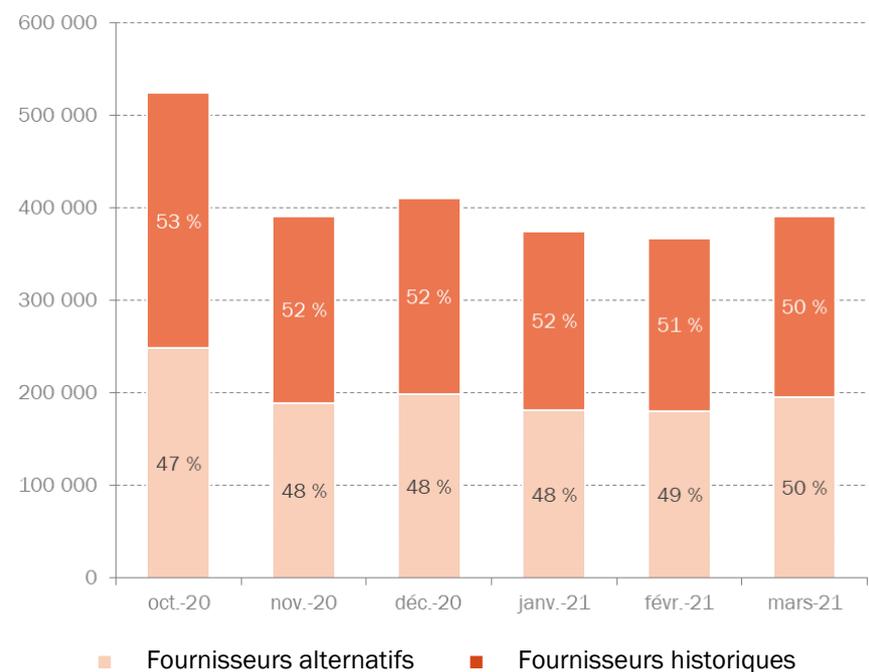
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 9 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel



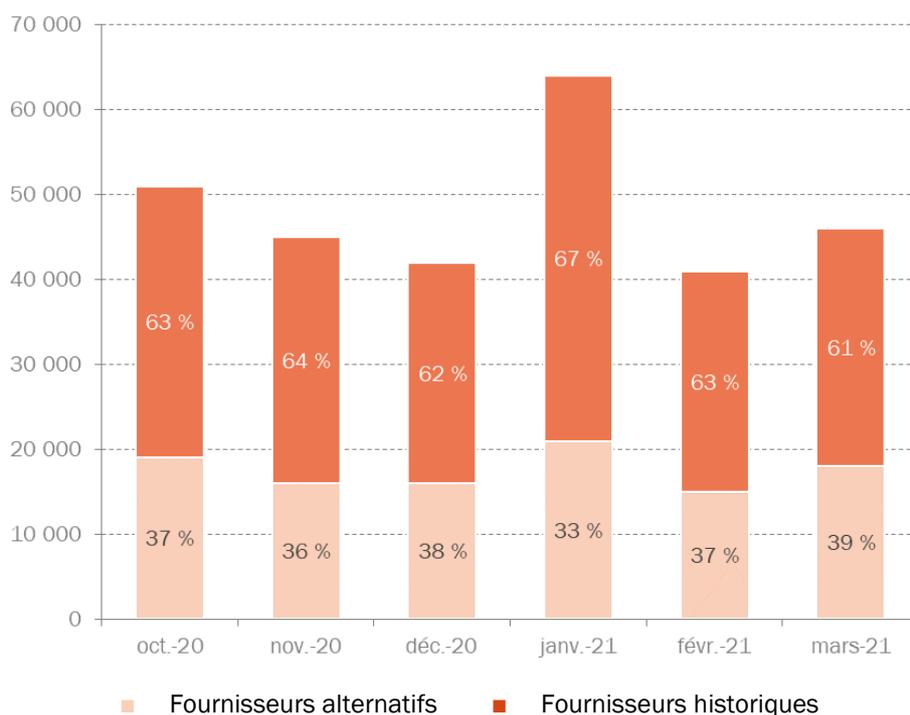
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 10 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment résidentiel



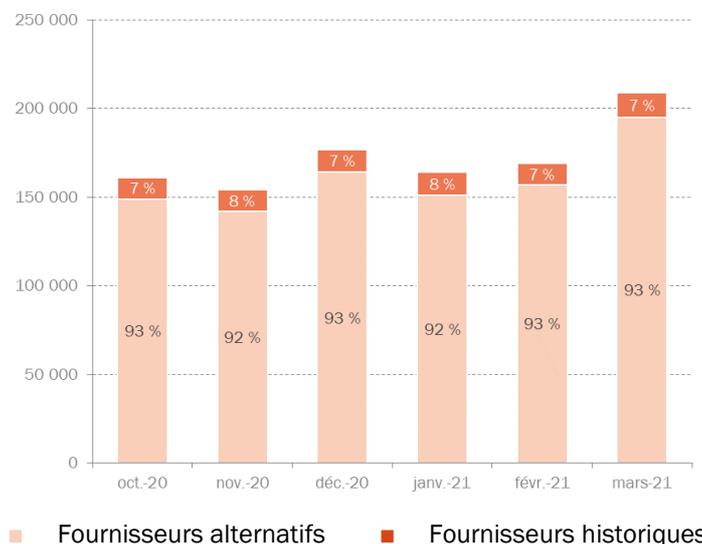
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 11 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment non résidentiel



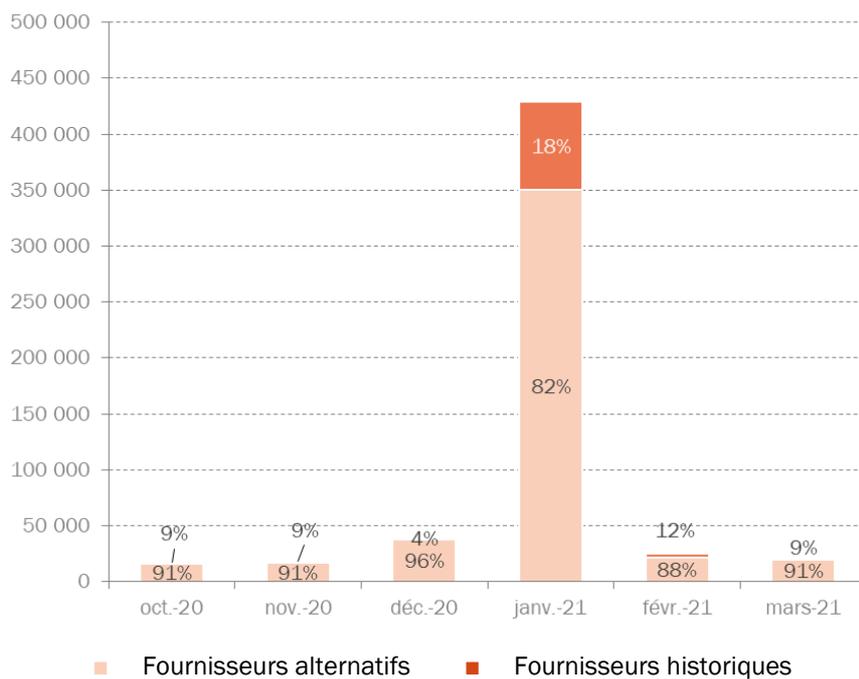
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 12 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment résidentiel



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 13 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment non résidentiel



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

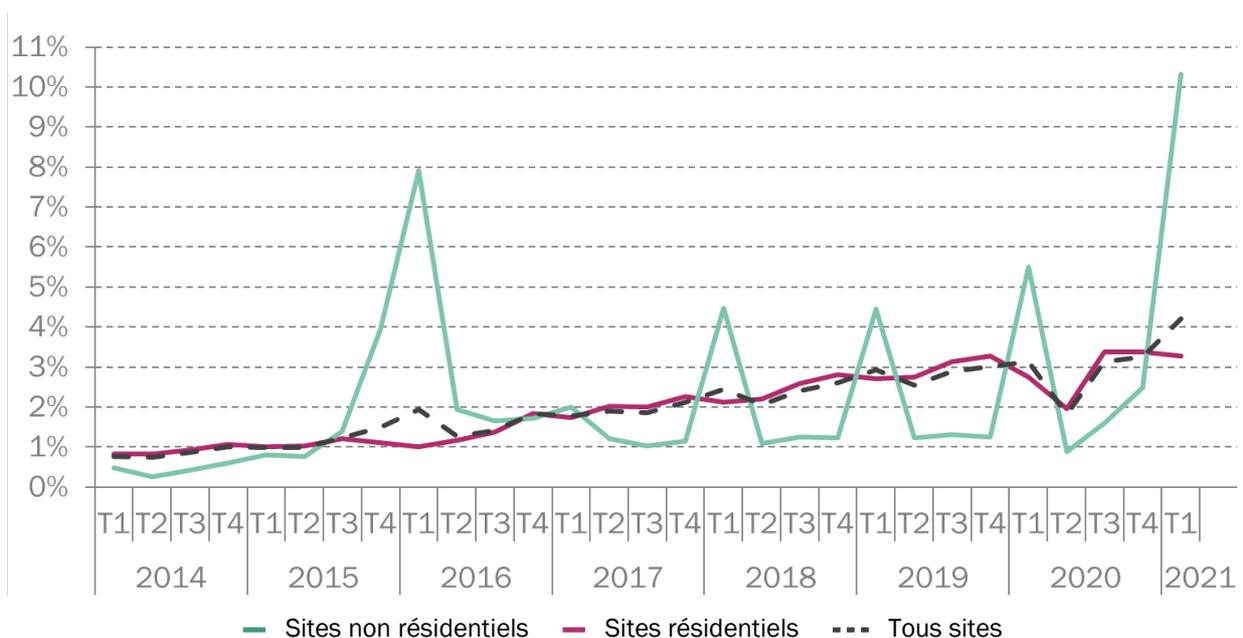
4.3. Taux de changement de fournisseur (taux de switch)

Un switch est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de switch est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services des fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
 - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
 - Des mises en service de nouveaux sites
 - Chez les fournisseurs alternatifs
 - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 14 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle



Sources : RTE, GRD – Analyse : CRE

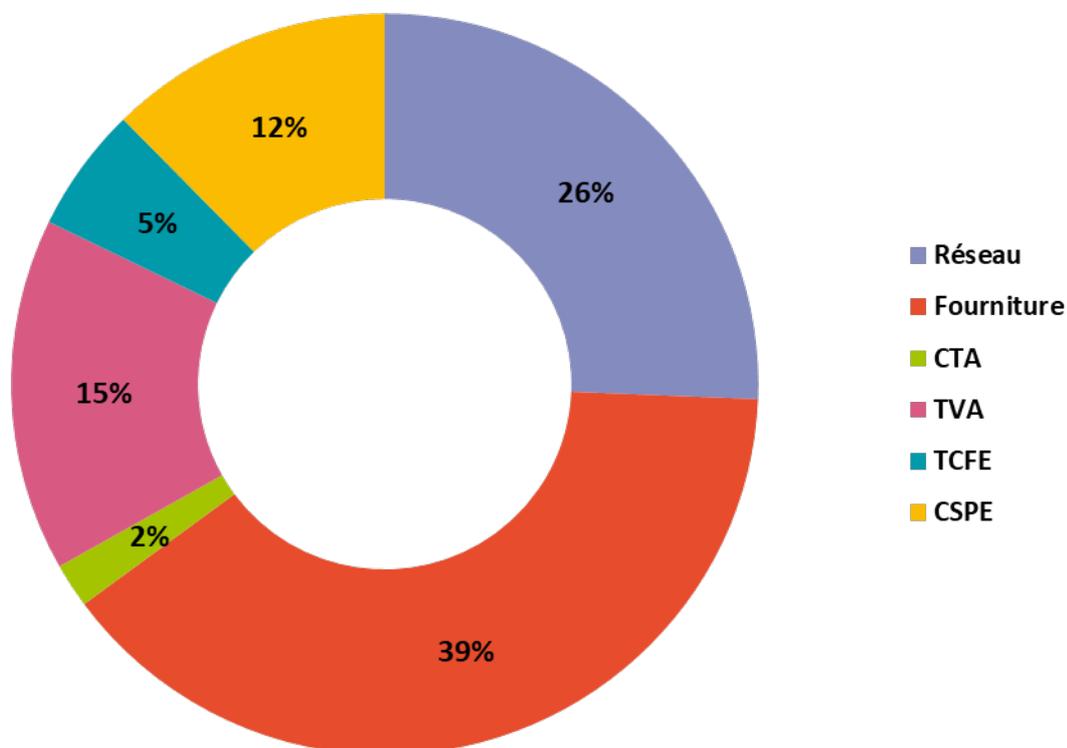
Exemple de lecture : au cours du 1^{er} trimestre 2021, 3,3% des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur ;
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif ;
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

5. PRIX DE VENTE SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ

5.1. Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente

Figure 15 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 31 mars 2021



Source : CRE

Définitions

Client type : client résidentiel consommant entre 2 500 et 5 000 kWh (client Dc selon Eurostat).

Réseau : Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts d'acheminement. Ces coûts sont évalués par le TURPE 5 (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité) en vigueur depuis le 1^{er} août 2017.

Fourniture : Part du tarif réglementé de vente ayant vocation à couvrir les coûts de production et de commercialisation de l'électricité.

CTA : La Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.

TCFE : Les Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) sont définies par chaque commune et chaque département. Ces taxes sont payées par tous les consommateurs d'électricité dont la puissance maximale souscrite est inférieure ou égale à 250 kVA. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les TCFE se déclinent en :

- 1) Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) ;
- 2) Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (TDCFE).

CSPE : La Contribution au service public de l'énergie (CSPE) est perçue pour le compte des Douanes et intégrée, en tant que recette au budget de l'État. Elle s'élève à 22,5€/MWh depuis le 1^{er} janvier 2016.

5.2. Évolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité sur le marché de détail

Figure 16 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2021

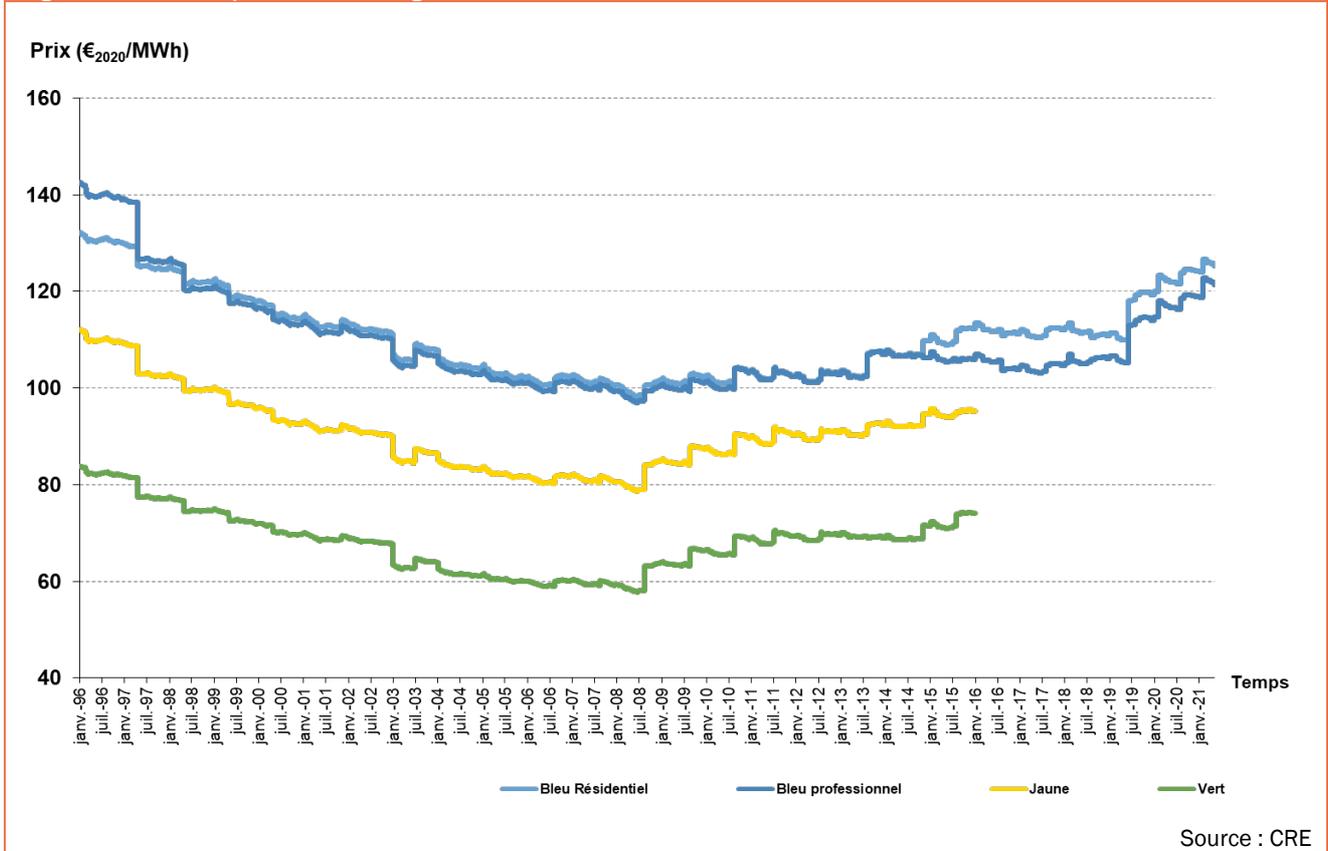


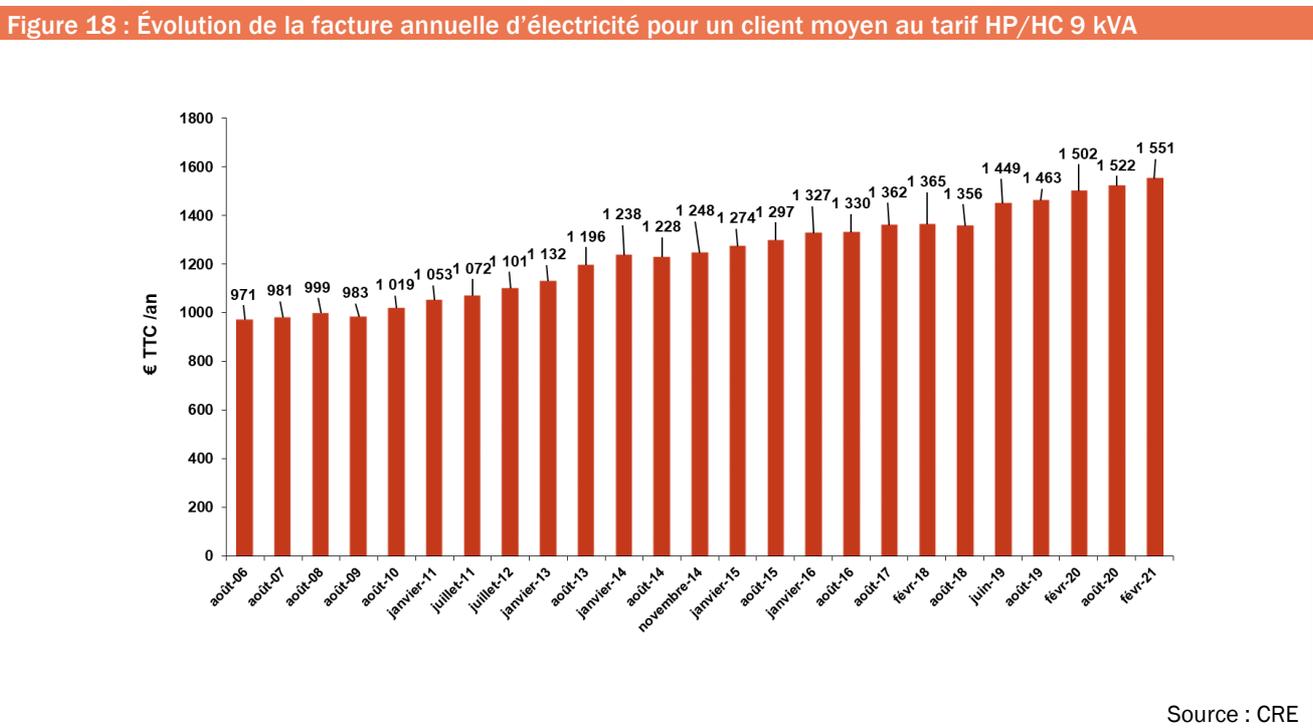
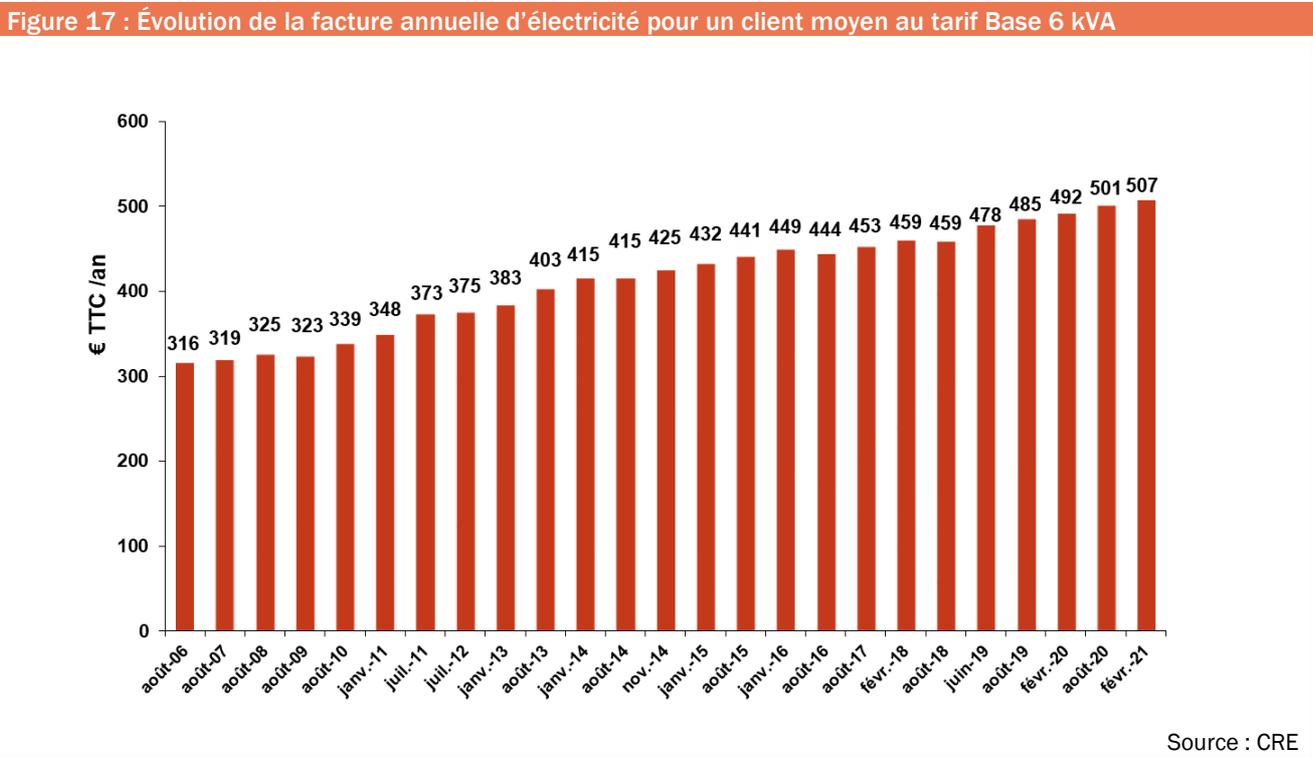
Tableau 5 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité par couleur

Date	Tarifs bleus résidentiels	Tarifs bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
15 août 2010	+3,0 %	+4,0 %	+4,5 %	+5,5 %
1 ^{er} juillet 2011	+1,7 %		+3,2 %	+3,2 %
23 juillet 2012	+2,0 %		+2,0 %	+2 %
1 ^{er} août 2013	+5,0 %		+2,7 %	+0,0 %
1 ^{er} novembre 2014	+2,5 %	-0,7 %	+2,5 %	+3,7 %
1 ^{er} août 2015	+2,5 %	+0,0 %	+0,9 %	+4,0 %
1 ^{er} août 2016	-0,5 %	-1,5 %		
1 ^{er} août 2017	+1,7%	+1,7%		
1 ^{er} février 2018	+0,7%	+1,6%		
1 ^{er} août 2018	-0,5 %	+1,1%		
1 ^{er} juin 2019	+7,7 %	+7,7 %		
1 ^{er} août 2019	+ 1,49 %	+ 1,34%		
1 ^{er} février 2020	+3,00%	+3,10%		
1 ^{er} août 2020	+1,82%	+1,81%		
1 ^{er} février 2021	+1,93%	+3,23%		

Source : CRE

5.3. Évolution de la facture annuelle au tarif réglementé de vente

La facture annuelle est donnée pour un client moyen au tarif bleu base avec une puissance souscrite de 6 kVA (consommation de 2 400 KWh), et pour un client moyen au tarif bleu HP/HC avec une puissance souscrite de 9 kVA (consommation de 8 500 KWh, répartie en 54 % heures pleines et 46 % heures creuses). La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CSPE, la CTA, les taxes locales et la TVA⁵.



⁵ Depuis le 1^{er} trimestre 2011, les taxes locales ont été établies sur la base du maximum réglementaire prévu.



5.4. Comparaison des offres

Deux offres existent sur le marché :

- les tarifs réglementés de vente ;
- les offres de marché :
 - les offres à prix variable peuvent être indexées sur les tarifs réglementés de vente ou sur différents produits (prix spot, ARENH, etc...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur.
 - Les offres à prix fixe regroupent une diversité de modalités contractuelles. En effet, si pour certaines, seule la composante énergie du prix, hors taxes, est inchangée pendant la durée contractuelle, d'autres offres rendent constants les prix du kWh et de l'abonnement hors taxes pendant la durée contractuelle.

Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs d'électricité au 31 mars 2021 pour deux types de clients situés à Paris :

- un client en option Base consommant 2 400 kWh ;
- un client en Heures Pleines/Heures Creuses consommant 8 500 kWh.

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

Les offres dites « vertes », dont la totalité de l'électricité provient de sources d'énergies renouvelables, sont comparées séparément.

Offres à prix variable

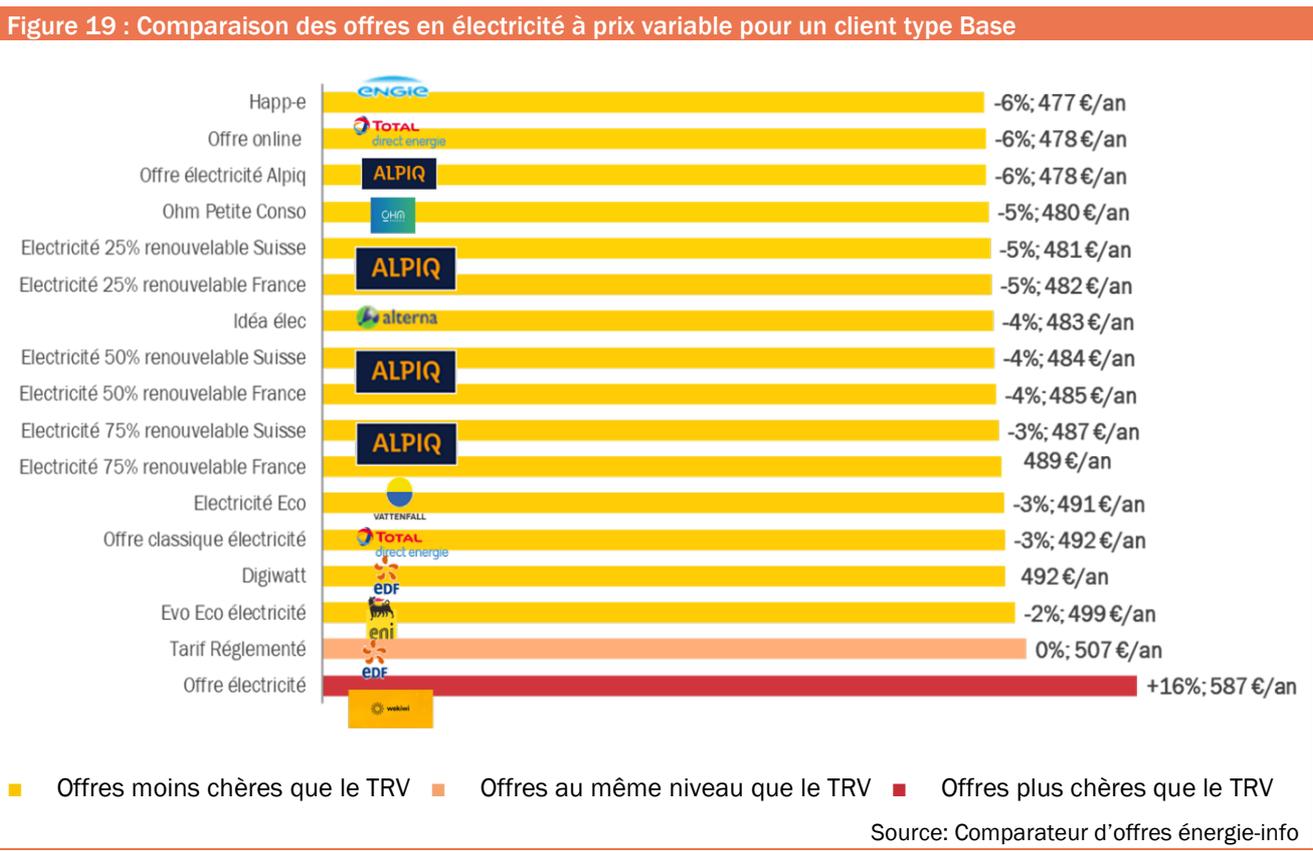
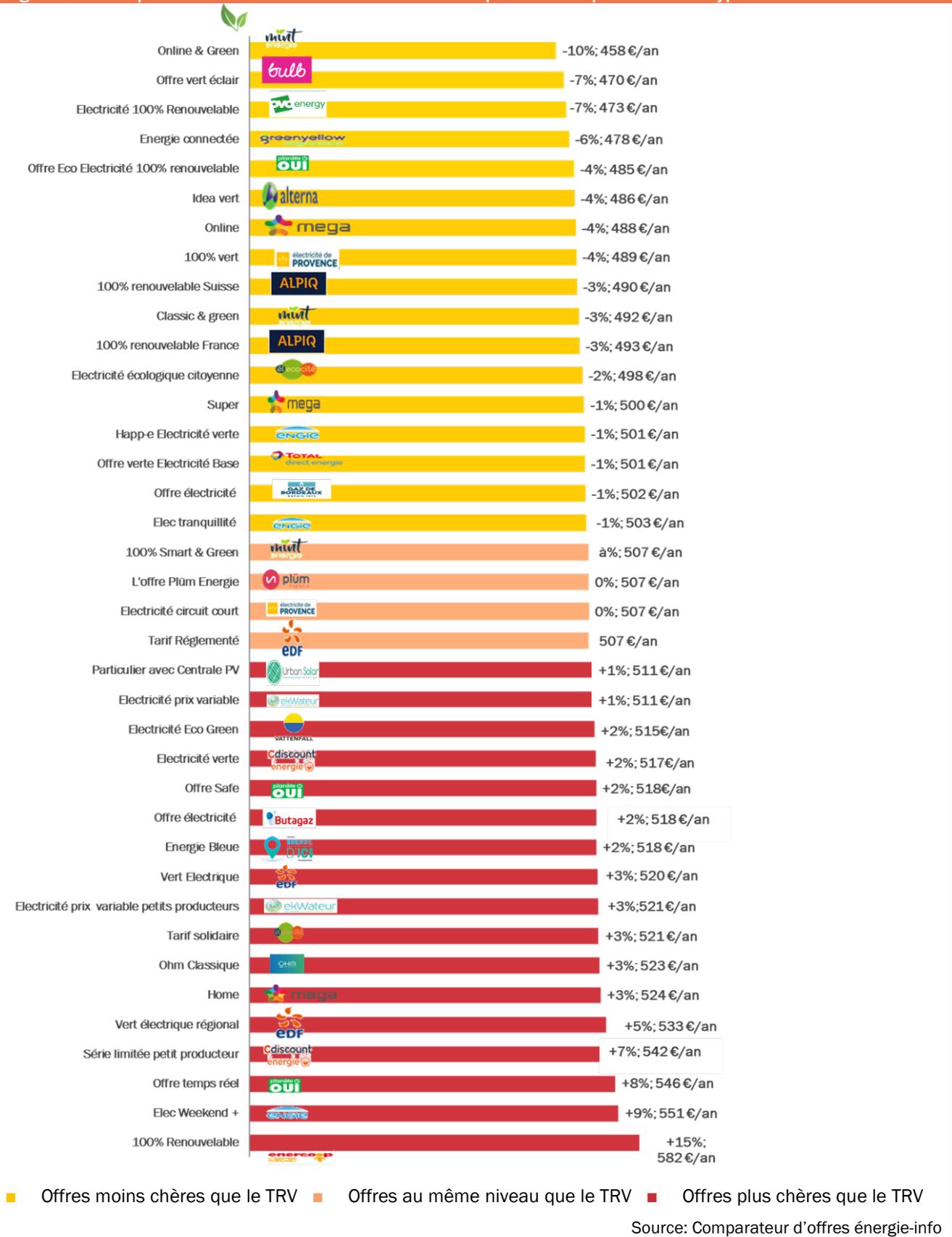


Figure 20 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type Base



Exemple de lecture : L'offre « Online&Green » proposée par Mint Energie au 31 mars 2021 est 10 % inférieure au tarif réglementé de vente.



Figure 21 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC

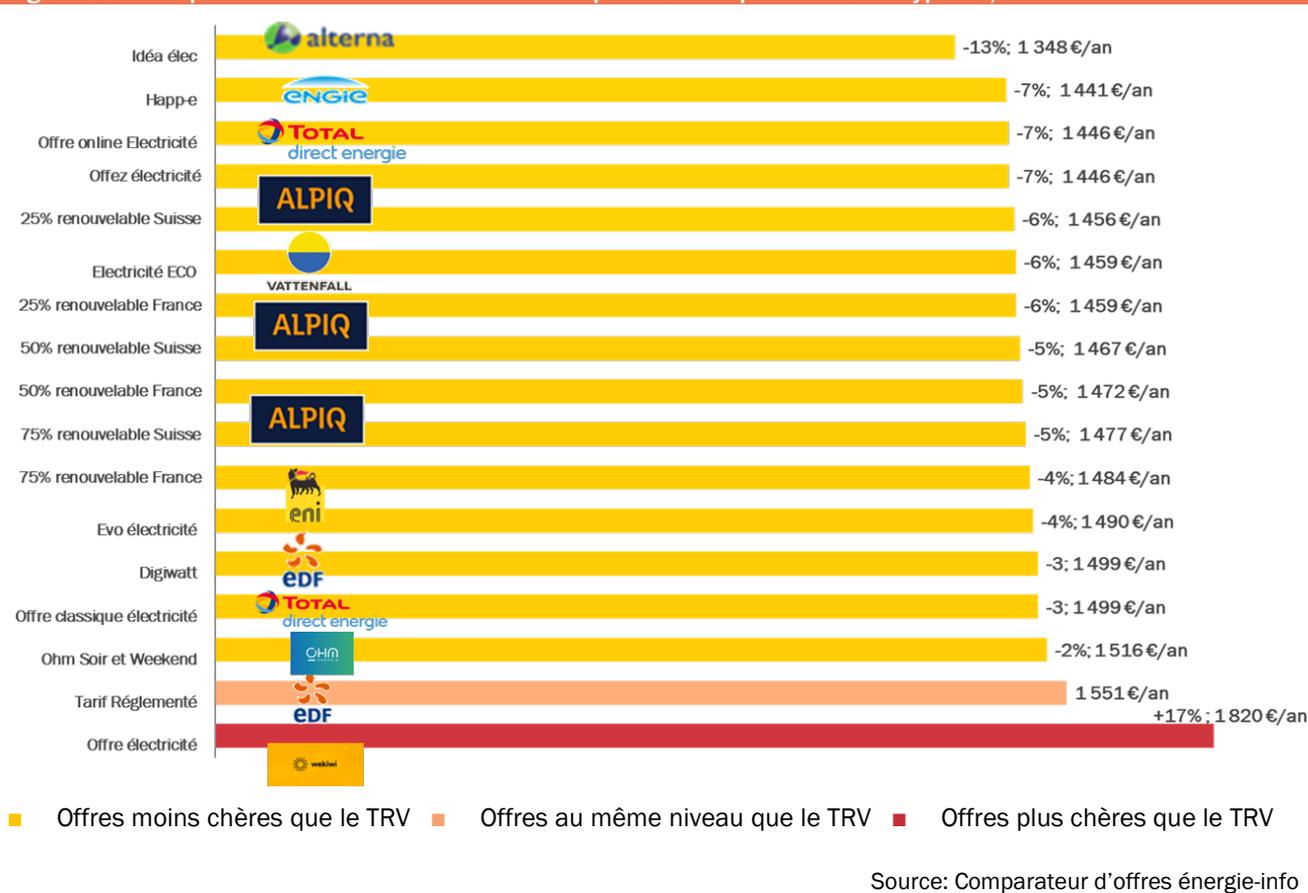
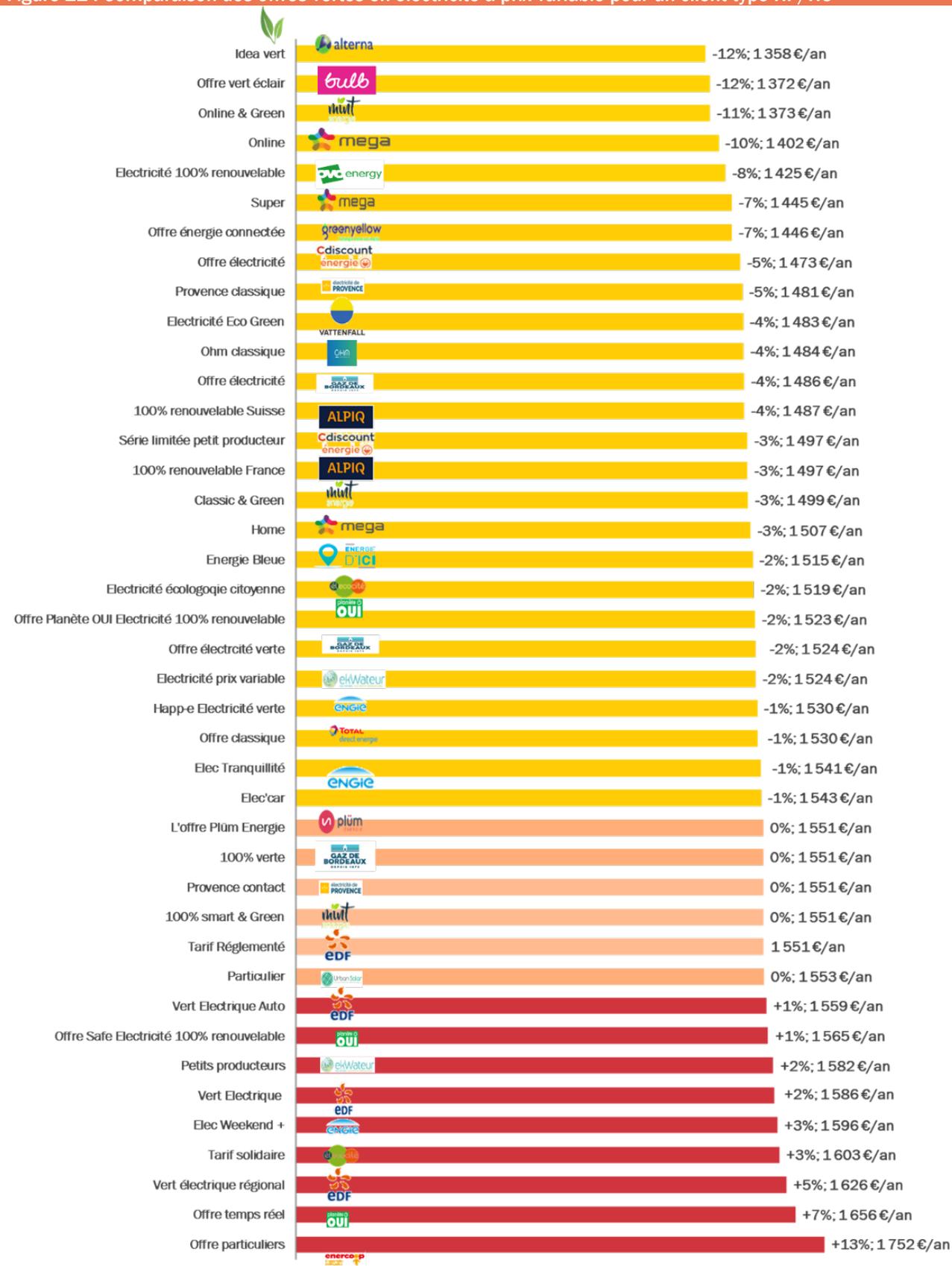


Figure 22 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC

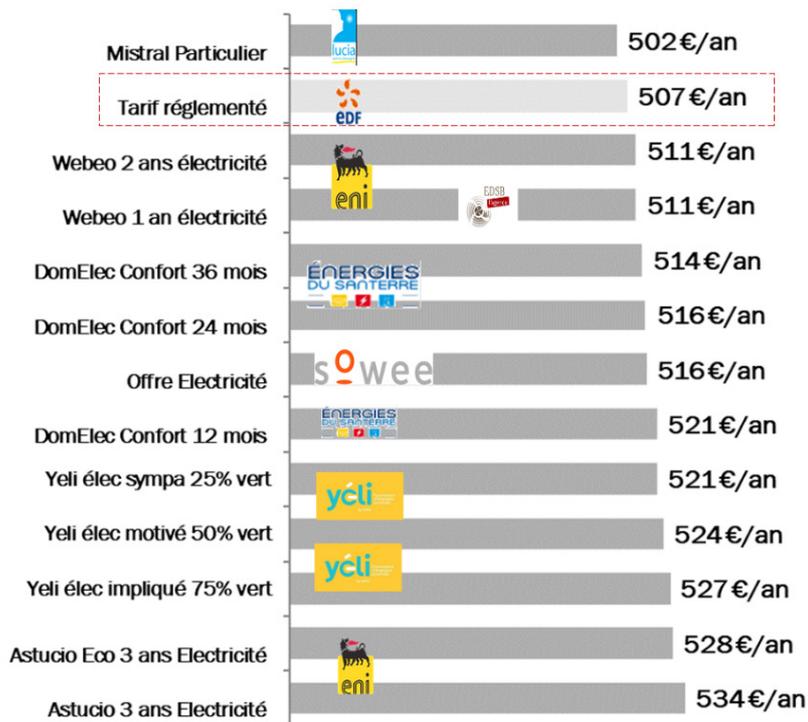


■ Offres moins chères que le TRV ■ Offres au même niveau que le TRV ■ Offres plus chères que le TRV

Source: Comparateur d'offres énergie-info

Offres à prix fixe

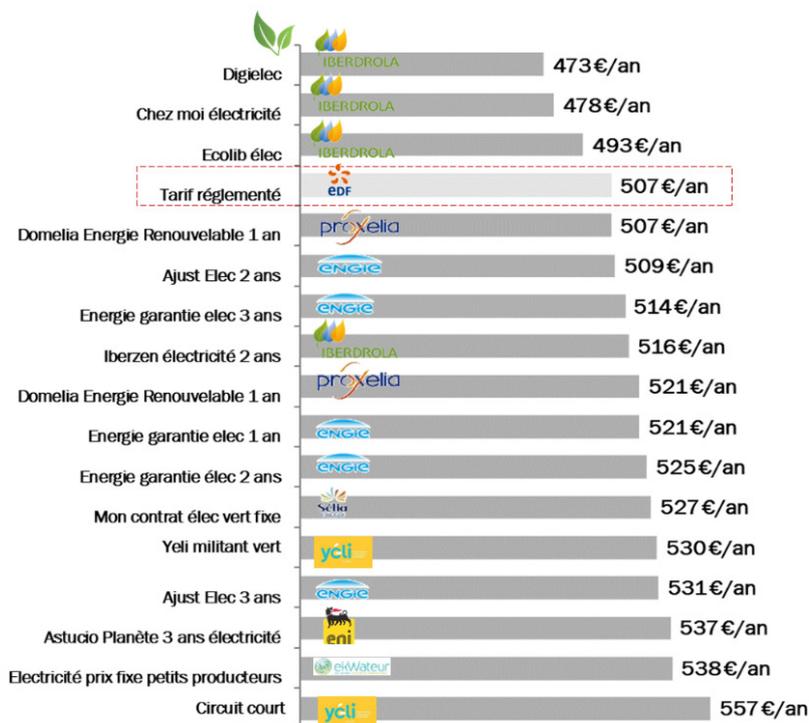
Figure 23 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base



Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.

Source: Comparateur d'offres énergie-info

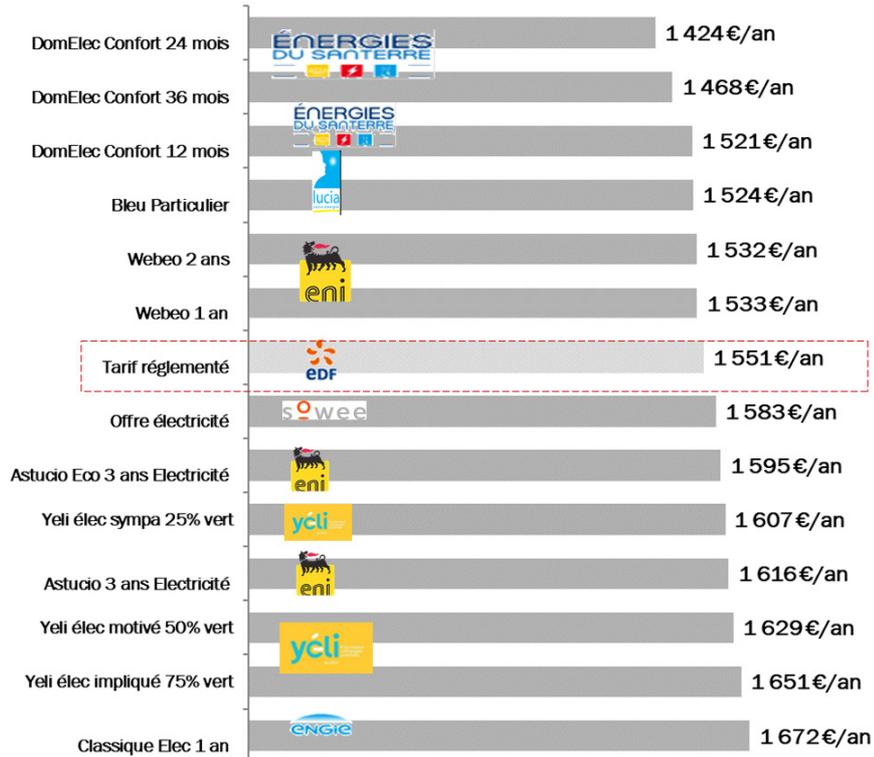
Figure 24 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type Base



Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.

Source: Comparateur d'offres énergie-info

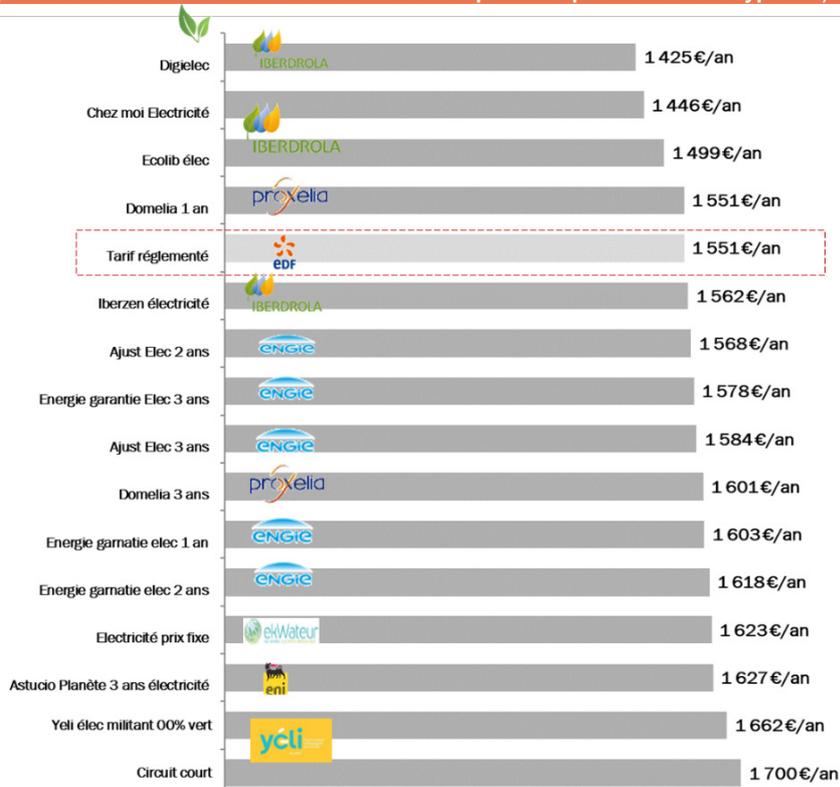
Figure 25 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC



Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.

Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 26 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC



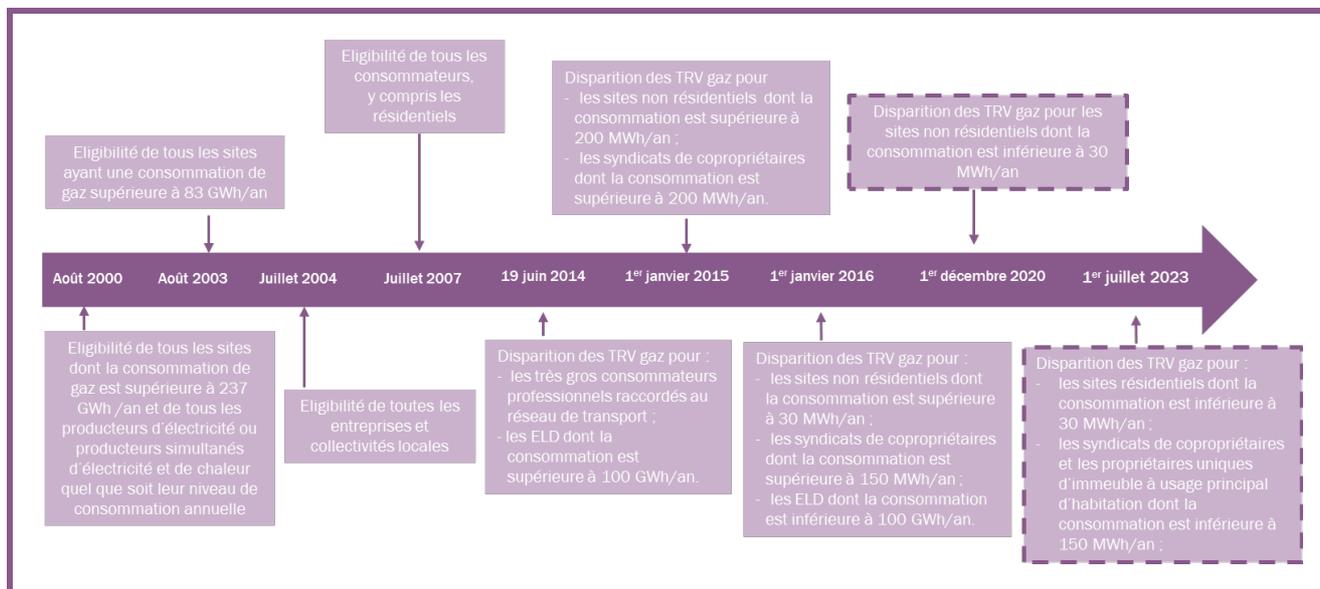
Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.

Source: Comparateur d'offres énergie-info

PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ

1. INTRODUCTION

L'ouverture du marché français du gaz⁶ a connu plusieurs étapes :



L'ensemble du marché représente, au 31 mars 2021, 11,4 millions de sites et une consommation annuelle d'environ 460 TWh⁷.

Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés (TRV), proposés uniquement par les fournisseurs historiques ;
- les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs.

Les principales sources d'information de l'observatoire sont les gestionnaires de réseaux de transport (GRTgaz et Téréga), les 4 principaux gestionnaires de réseaux de distribution (GRDF, Régaz, Réseau GDS et GreenAlp) et les principaux fournisseurs historiques (Engie, ES Energies et Gaz de Bordeaux).

Afin de tenir compte de l'évolution du marché et d'en améliorer ses indicateurs, la CRE a modifié depuis son observatoire du 3^{ème} trimestre 2020 la méthodologie de calcul des parts de marché des fournisseurs par rapport aux publications antérieures :

- 1) Les activités commerciales d'un fournisseur historique sont distinguées selon qu'elles ont lieu sur sa zone de desserte historique ou non.
- 2) Les parts de marché des filiales sont fusionnées avec celles de leur société mère (actionnariat supérieur à 50%). Par extension, les offres de marché d'une filiale d'un fournisseur historique sont distinguées selon qu'elles sont rattachées à la zone de desserte historique de sa maison-mère et hors de cette zone.

L'application d'une telle méthodologie permet de mieux caractériser les positions dominantes des fournisseurs en tenant compte de leur image de marque et de leurs stratégies commerciales.

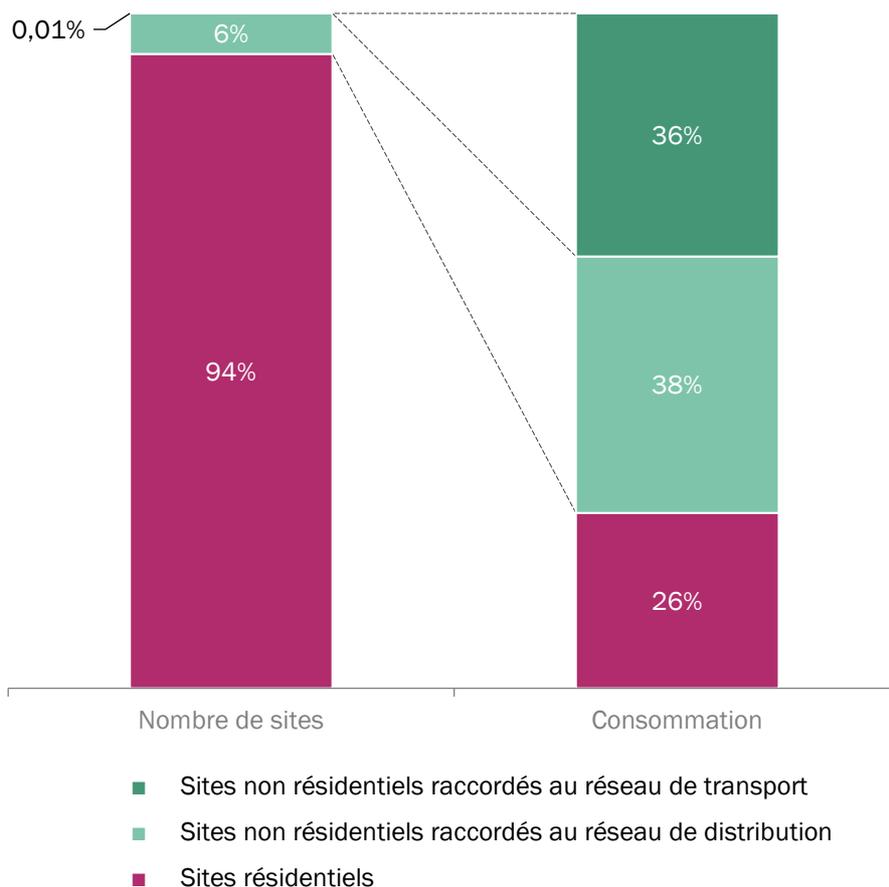
⁶ Gaz naturel, hors grisous, gaz industriels et réseaux de GPL.

⁷ Dans la suite du document, le périmètre d'étude est limité aux clients raccordés aux principaux réseaux (distribution et transport) qui représentent 460 TWh de consommation annualisée.

A ce jour, ce changement de méthodologie n'a pas d'effet significatif sur les indicateurs publiés, mais la CRE estime propice de la faire évoluer dans un contexte de disparition des tarifs réglementés pour certaines catégories de clients.

2. LES SEGMENTS DE CLIENTELE ET LEUR POIDS RESPECTIF

Figure 27 : Typologie des sites en gaz naturel



Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

Le marché se divise en trois segments :

- Sites non résidentiels transport : grands sites industriels raccordés au réseau de transport.
- Sites non résidentiels distribution : marché de masse des sites non résidentiels et grands sites industriels raccordés au réseau de distribution.
- Sites résidentiels : sites de consommation des clients particuliers.

3. ÉTAT DES LIEUX

3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 6 : Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 31 mars 2021	Au 31 décembre 2020	Au 31 mars 2021	Au 31 décembre 2020
Nombre total de sites	10 719 000	10 723 000	655 000	658 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	7 555 000	7 327 000	641 000	642 000
▶ Fournisseurs historiques	3 451 000	3 317 000	255 000	255 000
▶ Fournisseurs alternatifs	4 104 000	4 009 000	386 000	386 000
Sites au tarif réglementé	3 164 000	3 396 000	15 000	16 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	38,3 %	37,4 %	58,8 %	58,7 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 7 : Synthèse en consommation annualisée

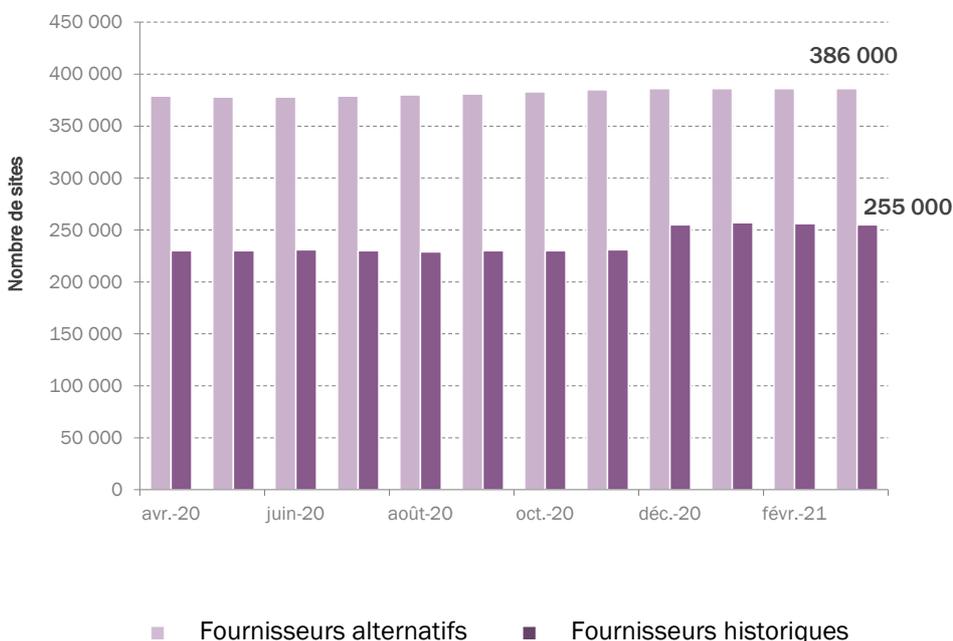
Situation (en consommation annualisée)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 31 mars 2021	Au 31 décembre 2020	Au 31 mars 2021	Au 31 décembre 2020
Consommation totale des sites	117,9 TWh	118,1 TWh	342 TWh	361,8 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	82,8 TWh	80,6 TWh	341,7 TWh	361,5 TWh
▶ Fournisseurs historiques	40,4 TWh	39 TWh	93,2 TWh	101 TWh
▶ Fournisseurs alternatifs	42,4 TWh	41,6 TWh	248,5 TWh	260,5 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	35,1 TWh	37,6 TWh	0,3 TWh	0,3 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	36 %	35,2 %	72,7 %	72 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

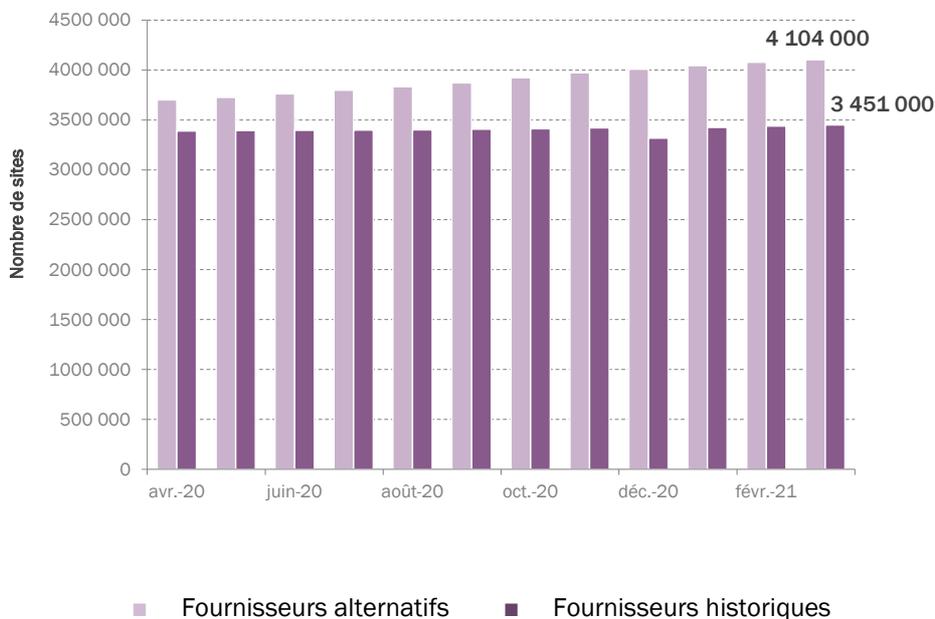
3.2. Évolution du nombre de sites en offre de marché

Figure 28 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché



Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

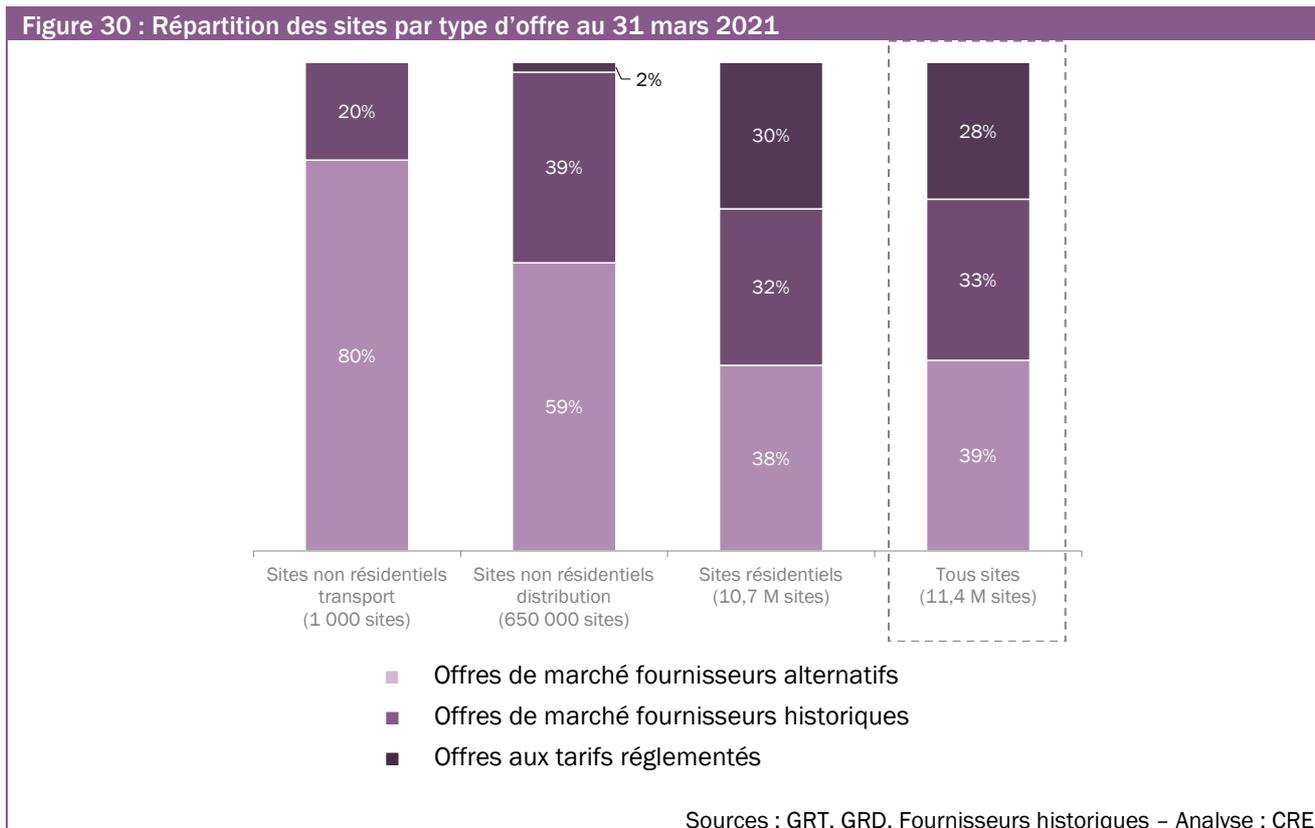
Figure 29 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché



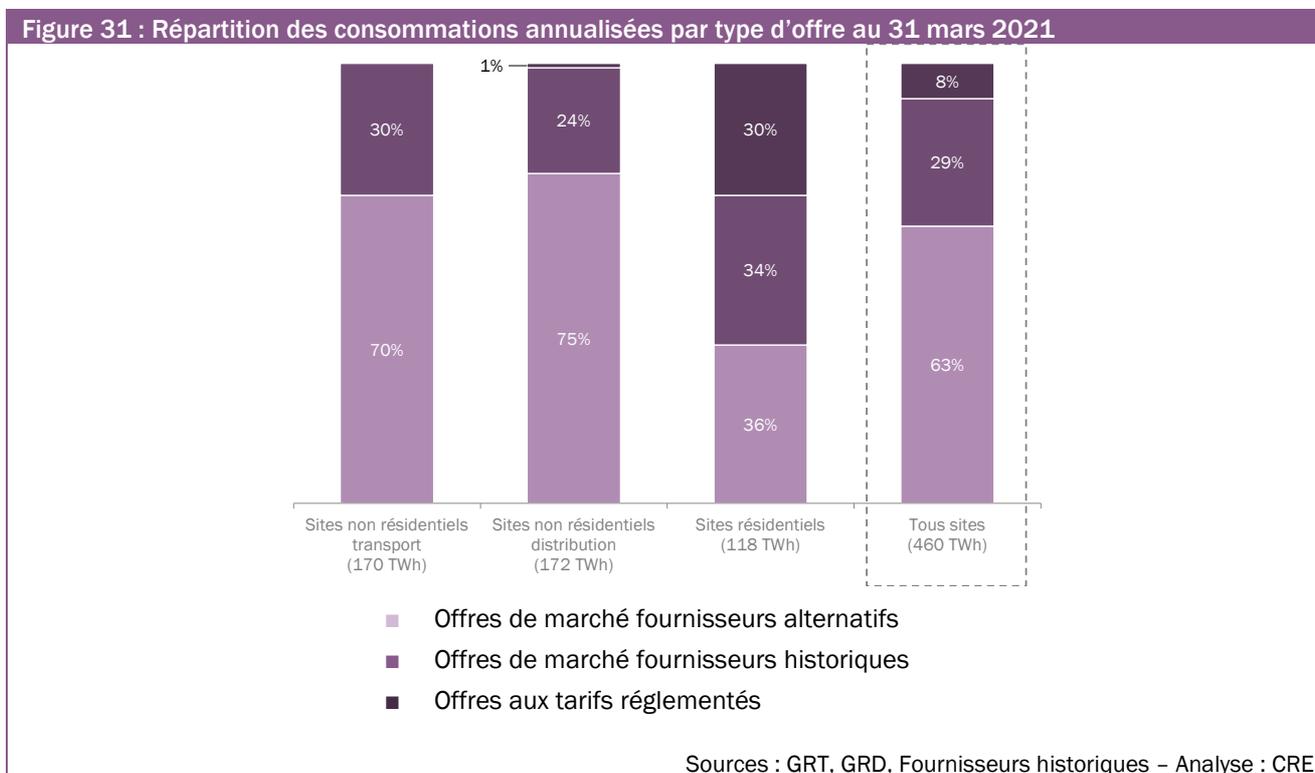
Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 31 mars 2021, 8 196 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 4 490 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

3.3. Parts de marché



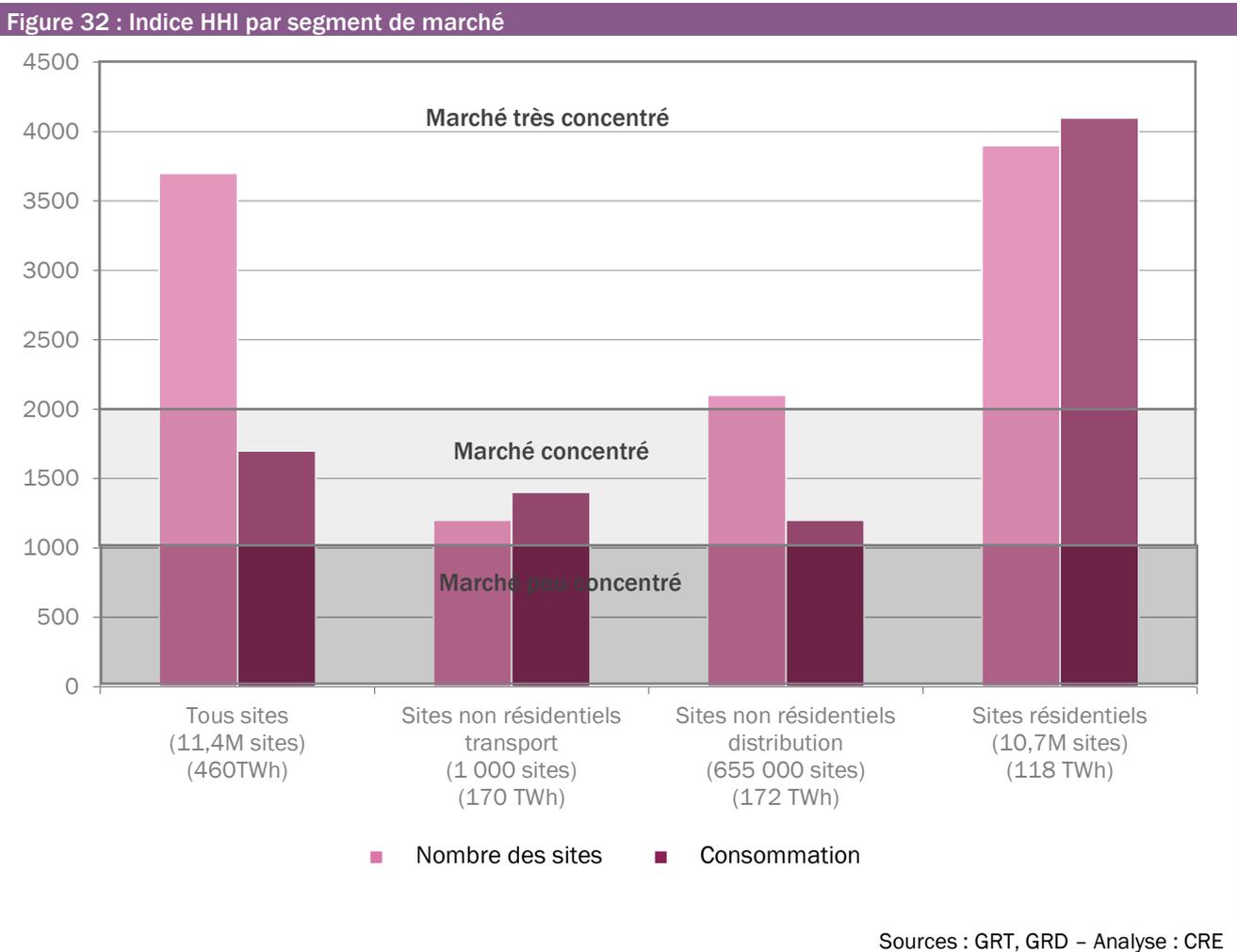
Au 31 mars 2021, environ 72% des sites sont en offre de marché, dont 39% auprès d'un fournisseur alternatif.



Au 31 mars 2021, environ 92% de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 63% auprès d'un fournisseur alternatif.

3.4. Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)⁸ en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 31 mars 2021.



⁸ L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).



3.5. Fournisseurs de gaz naturel actifs au 31 mars 2021

Tableau 8 : Liste des fournisseurs nationaux de gaz naturel enregistrés sur le site energie-info⁹ et actifs¹⁰ au 31 mars 2021

Fournisseurs, Marque(s) commerciale(s)	Sites transport non résidentiels	Sites distribution non résidentiels	Sites résidentiels
Fournisseurs alternatifs de gaz naturel			
Alpiq		●	●
Alterna		●	●
Antargaz		●	●
Axpo		●	●
Dyneff Gaz			●
EDF		●	●
EkWateur			●
Endesa Energia		●	●
Energem			●
Energies du Santerre		●	●
Eni		●	●
Enovos		●	●
Gaz Européen		●	●
Gazel Energie		●	●
Gazena			●
Gazprom Energy		●	●

⁹ Nom et marque(s) commerciale(s) des fournisseurs actualisés au 31 mars 2021¹⁰ Un fournisseur est dit actif sur un segment donné s'il remplit l'une de ces conditions :

- il fournit au moins un site en gaz naturel ;
- il est expéditeur d'équilibre d'au moins un site en CAT ;
- il est expéditeur d'équilibre et a livré une partie de la consommation d'un site au cours de l'année précédente.

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL PREMIER TRIMESTRE 2021

Partie 1 : Le marché de détail de l'électricité

Fournisseurs, Marque(s) commerciale(s)		Sites transport non résidentiels	Sites distribution non résidentiels	Sites résidentiels
GEG Source d'Énergies		•	•	
GreenYellow				•
Iberdrola		•	•	•
Ilek				•
MEGA Energie			•	•
NATGAS France		•	•	
Naturgy		•	•	
OHM				•
PICOTY		•	•	
Planète Oui				•
Primeo Energie (ex EBM Energie)		•	•	
Rédéo Énergies		•	•	
S.A.V.E		•	•	
Sélia		•	•	
Solvay Energy Services		•	•	
SoWee				•
Total Energies		•	•	•
Vattenfall		•	•	•
Wekiwi			•	•
Fournisseurs historiques de gaz naturel				
Engie (ex GDF Suez)	 	•	•	•
ÉS		•	•	
Gaz de Bordeaux		•	•	•

Fournisseurs, Marque(s) commerciale(s)		Sites transport non résidentiels	Sites distribution non résidentiels	Sites résidentiels
Gedia		●	●	●
Séolis		●	●	

Sources : GRT, GRD, énergie-info, CRE – Analyse : CRE

Le tableau recense les fournisseurs qui pour chaque segment de clientèle :

- sont inscrits dans le moteur de recherche des fournisseurs par code postal, en ligne sur le site www.energie-info.fr¹¹ ;
- sont nationaux, c'est-à-dire qu'ils ont déclaré proposer des offres dans au moins 90 % des communes françaises raccordées au réseau de gaz naturel¹² ;
- sont actifs, c'est-à-dire qu'ils sont expéditeurs et fournissent au moins un client du segment considéré.

Les fournisseurs qui n'ont pas souhaité s'inscrire sur le moteur de recherche des fournisseurs par code postal ou qui n'ont pas déclaré desservir plus de 90% des communes ne sont pas cités.

Au 31 mars 2021, 28 fournisseurs non nationaux sont actifs sur le territoire. Ces fournisseurs présents localement ou régionalement sur le territoire proposent des offres à un ou plusieurs segments de clientèle.

¹¹ Mis en ligne en 2008, le moteur de recherche est construit à partir des renseignements donnés volontairement par les fournisseurs. Le site internet energie-info.fr est développé par le Médiateur national de l'énergie, en collaboration avec la CRE, la DGCCRF et la DGEC.

¹² Lors de l'inscription d'un fournisseur dans le moteur de recherche, le fournisseur doit indiquer pour chaque segment de clientèle les communes pour lesquelles il propose ses offres. Cette condition de déploiement géographique n'est pas appliquée pour les fournisseurs de sites non résidentiels transport.

4. ANALYSE EN DYNAMIQUE

4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du mois considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 9 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

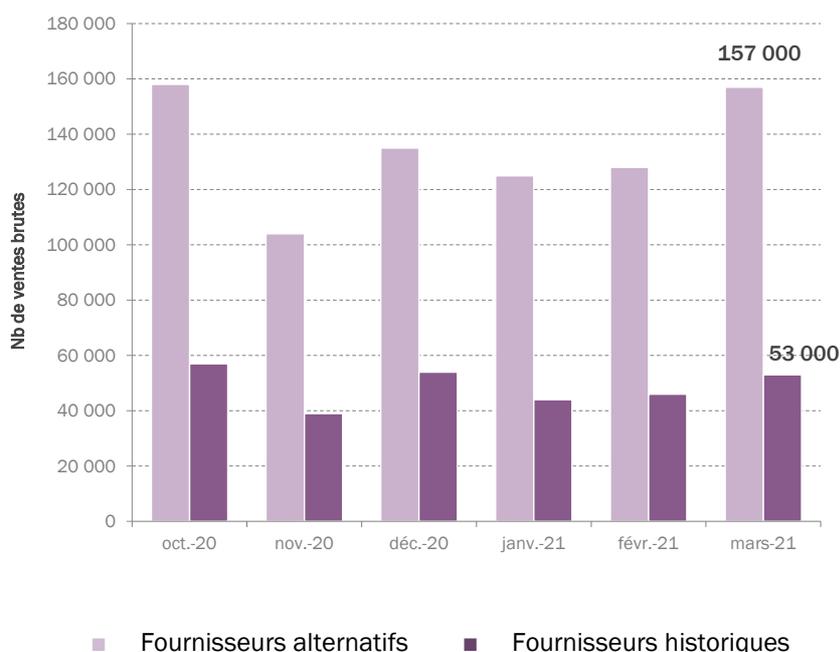
Au cours du trimestre (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	T1 2021	T4 2020	T1 2021	T4 2020
Ventes brutes totales	553 000	548 000	52 000	27 000
▶ Fournisseurs historiques	143 000	151 000	14 000	7 000
▶ Fournisseurs alternatifs	410 000	397 000	38 000	20 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	74,1 %	72,4 %	73,1 %	74,1 %

Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Sources : GRDF – Analyse : CRE

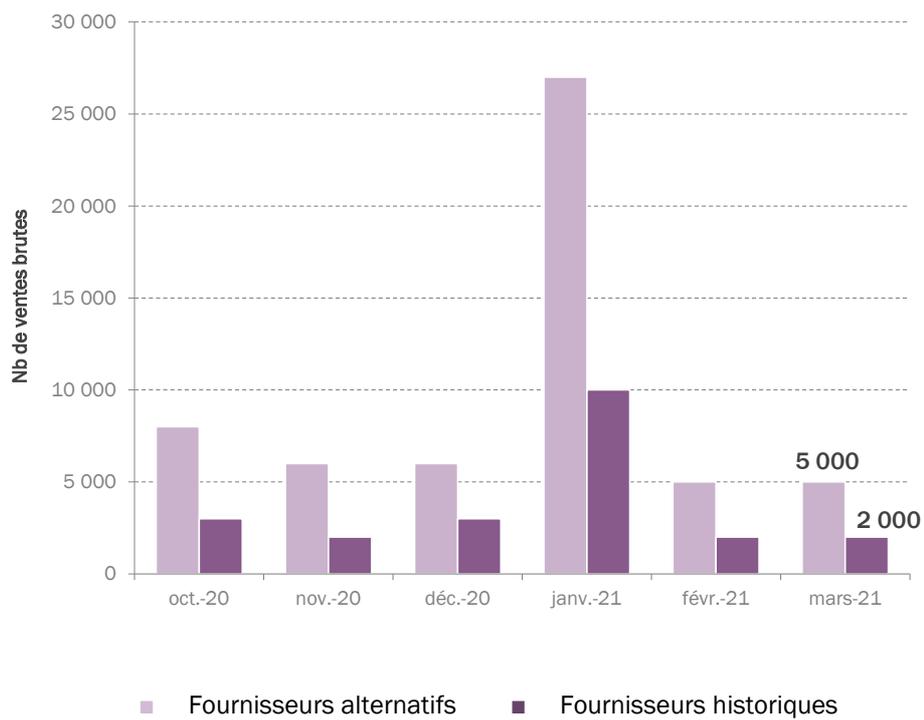
4.2. Ventes brutes des trimestres écoulés

Figure 33 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel

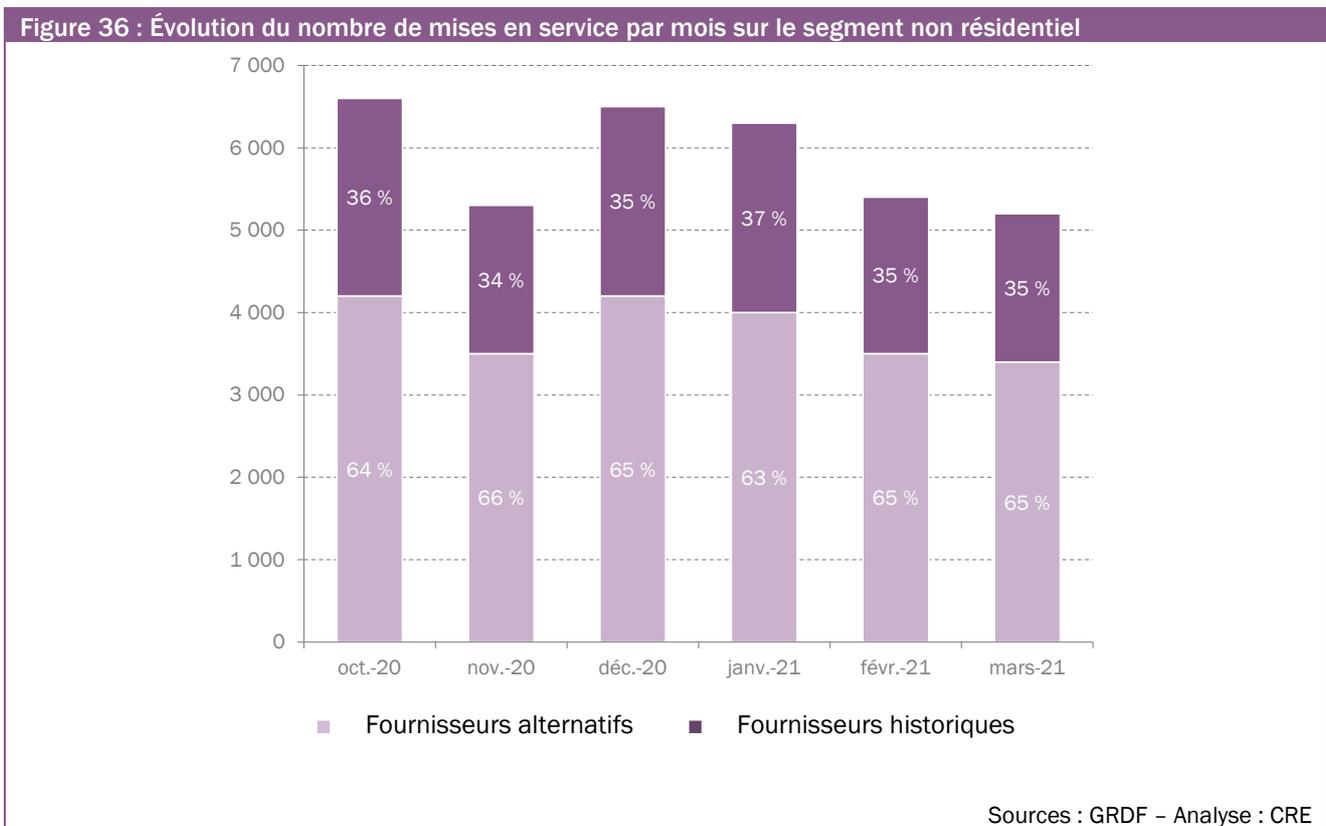
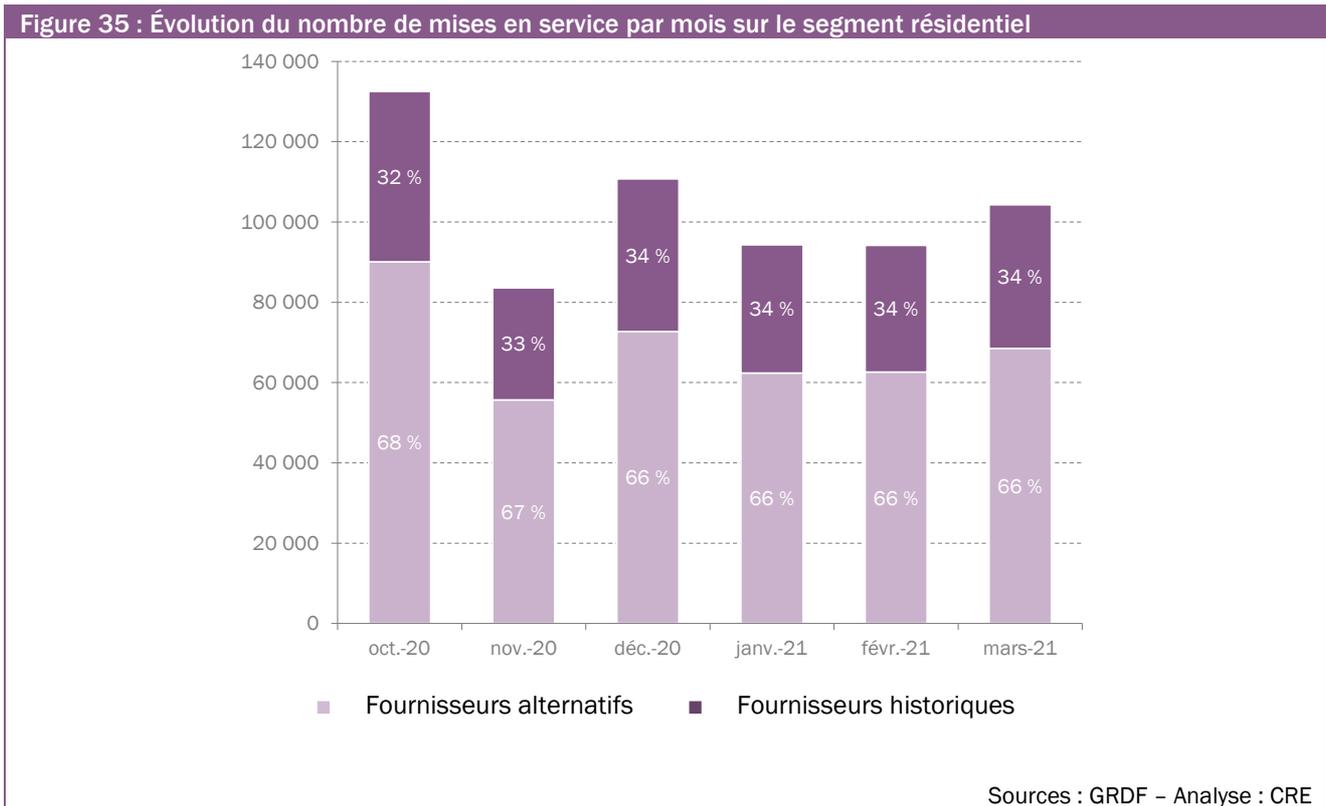


Sources : GRDF – Analyse : CRE

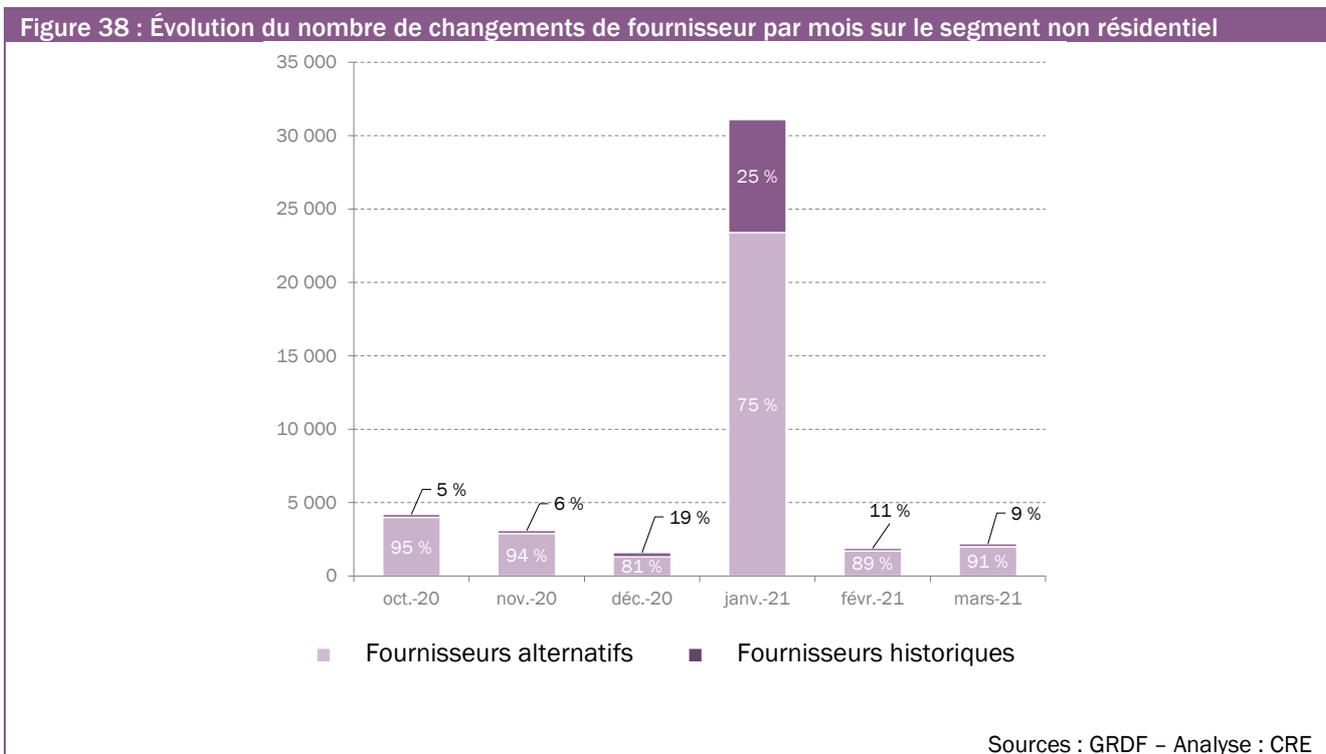
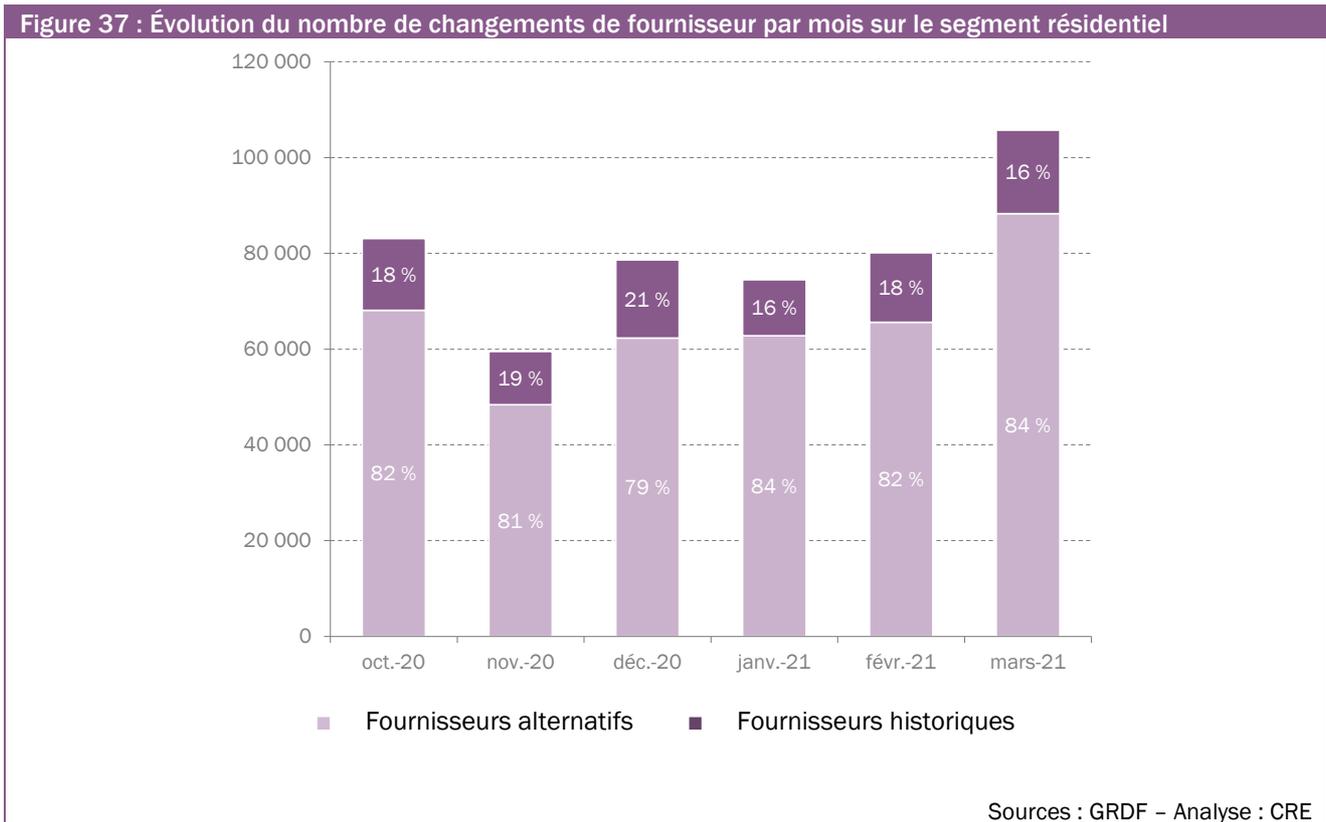
Figure 34 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel



Sources : GRDF – Analyse : CRE



Exemple de lecture : Au cours du premier trimestre 2021, les fournisseurs alternatifs ont réalisé 66% des 309 000 mises en service effectuées.



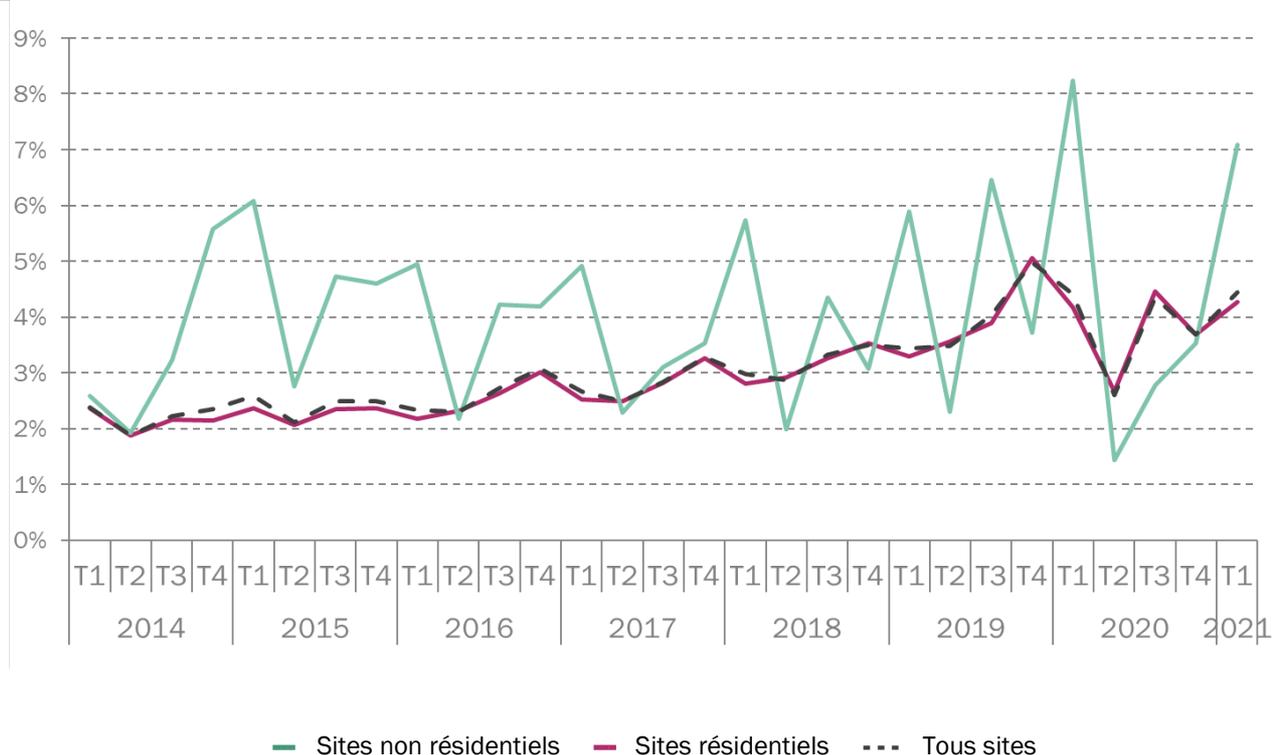
4.3. Taux de changement de fournisseurs (taux de switch)

Un switch est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de switch est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services des fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
 - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
 - Des mises en service de nouveaux sites
 - Chez les fournisseurs alternatifs
 - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 39 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle



Sources : GRD, GRT – Analyse : CRE

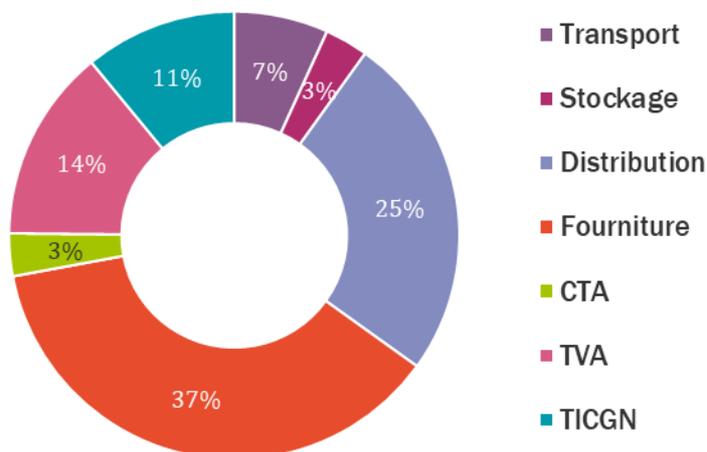
Exemple de lecture : au cours du Premier trimestre 2021, 4,3 % des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

5. PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL

5.1. Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'Engie

Figure 40 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente de gaz naturel d'Engie pour un client moyen en distribution publique, au 31 mars 2021



Source : CRE

Définitions

Transport, stockage et distribution : Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts de transport, stockage et distribution du gaz naturel. Les coûts de transport et de distribution sont déterminés par application du tarif d'utilisation des réseaux de gaz.

Fourniture : Part du tarif réglementé de vente couvrant l'approvisionnement en gaz naturel et les coûts de commercialisation supportés par Engie

CTA : la Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.

TVA : La Taxe sur la Valeur Ajoutée s'applique à hauteur de :

5,5 % sur la part fixe (y compris la CTA) ;

20,0 % sur la part proportionnelle.

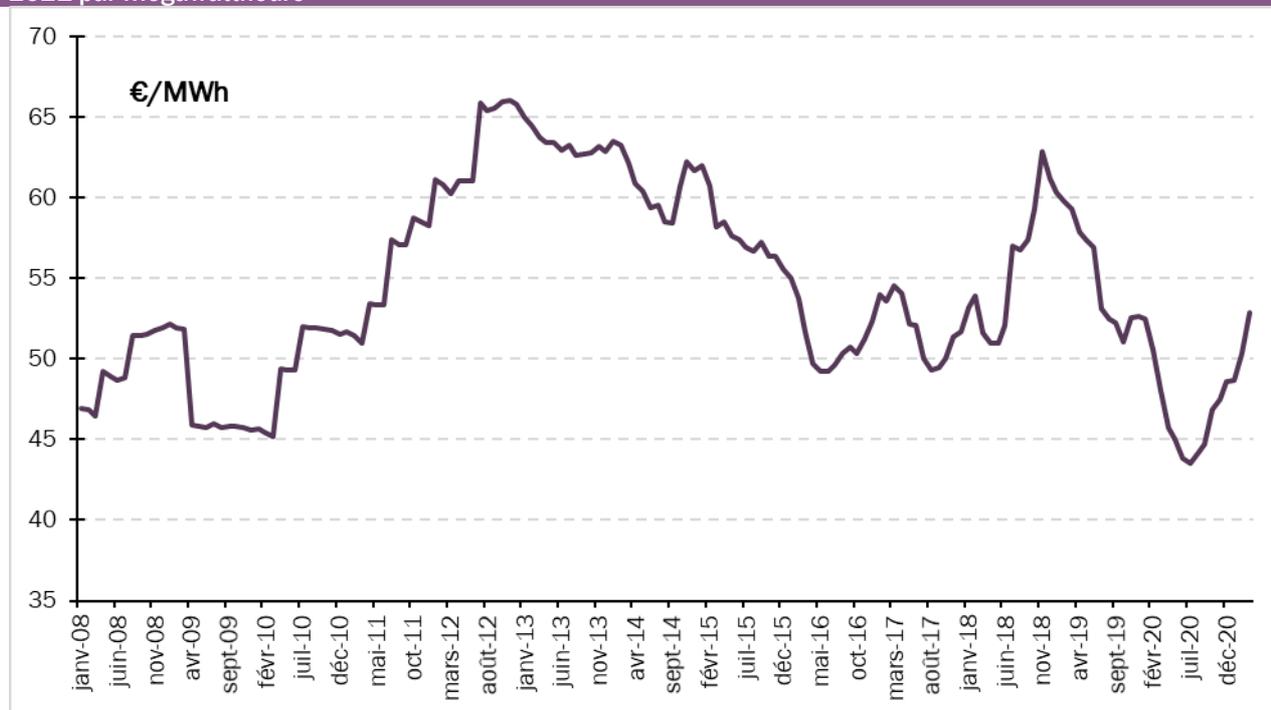
TICGN : la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel est perçue pour le compte des douanes. Depuis le 1^{er} avril 2014, la TICGN s'applique à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel, notamment les clients résidentiels (certains usages industriels continueront toutefois à bénéficier de l'exonération). La Contribution au Tarif Spécial de Solidarité, qui permet de financer le tarif spécial de solidarité, ainsi que la contribution biométhane, qui permet de financer les charges de service public portant sur l'achat de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel, sont incluses dans la TICGN depuis le 1^{er} janvier 2016. Depuis le 1^{er} janvier 2018, elle s'élève à 8,45 €/MWh (elle était de 5,88€/MWh en 2017).

5.2. Évolution des prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'Engie en euros constants 2021 par mégawattheure pour un client moyen en distribution publique.

Entre janvier 2008 et mars 2021, les tarifs réglementés de vente en distribution publique ont augmenté de 5,9 € en euros constants 2021.

Figure 41 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'Engie hors taxes en euros constants 2021 par mégawattheure



Source : CRE

Tableau 10 : Évolution du tarif réglementé de vente de gaz naturel d'Engie hors taxes en distribution publique

Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique
janv-15	-0,6%	juil-17	-4,3%	janv-20	-0,9%
févr-15	-1,3%	août-17	-0,8%	févr-20	-3,3%
mars-15	-3,5%	sept-17	0,0%	mars-20	-4,6%
avr-15	0,6%	oct-17	1,2%	avr-20	-4,4%
mai-15	-1,2%	nov-17	2,6%	mai-20	-1,3%
juin-15	-0,6%	déc-17	1,0%	juin-20	-2,8%
juil-15	-1,3%	janv-18	2,3%	juil-20	-0,3%
août-15	0,0%	févr-18	1,3%	août-20	1,3%
sept-15	0,5%	mars-18	-3,0%	sept-20	0,6%
oct-15	-1,4%	avr-18	-1,1%	oct-20	4,7%
nov-15	-0,2%	mai-18	0,4%	nov-20	1,6%
déc-15	-1,3%	juin-18	2,1%	déc-20	2,4%
janv-16	-2,0%	juil-18	9,2%	jan-21	0,2%
févr-16	-1,9%	août-18	0,2%	févr-21	3,5%
mars-16	-3,2%	sept-18	0,9%	mars-21	5,7%
avr-16	-3,7%	oct-18	3,2%		
mai-16	-0,6%	nov-18	5,8%		
juin-16	0,0%	déc-18	-2,3%		
juil-16	0,4%	janv-19	-1,9%		
août-16	2,0%	févr-19	-0,8%		
sept-16	0,4%	mars-19	0,0%		
oct-16	-0,8%	avr-19	-2,1%		
nov-16	1,6%	mai-19	-0,7%		
déc-16	2,6%	juin-19	-0,5%		
janv-17	2,3%	juil-19	-6,8%		
févr-17	-0,6%	août-19	-0,5%		
mars-17	2,6%	sept-19	-0,9%		
avr-17	-0,7%	oct-19	-2,4%		
mai-17	-3,3%	nov-19	3,0%		
juin-17	0,0%	déc-19	0,6%		

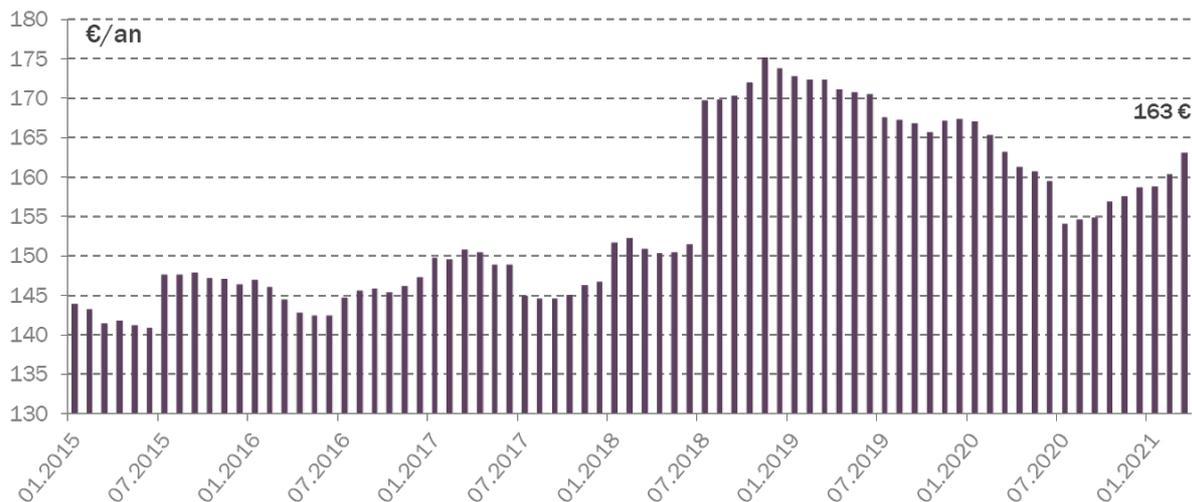
Source : CRE

5.3. Évolution de la facture annuelle de gaz naturel au tarif réglementé de vente

Les graphiques suivants donnent, à chaque date d'évolution tarifaire, la facture annuelle résultant des tarifs en vigueur pour deux clients type : un client type au tarif Base d'Engie avec une consommation annuelle de 750 kWh (usage cuisson), et un client type au tarif B1 (niveau 2) avec une consommation annuelle de 17 000 kWh (usage chauffage).

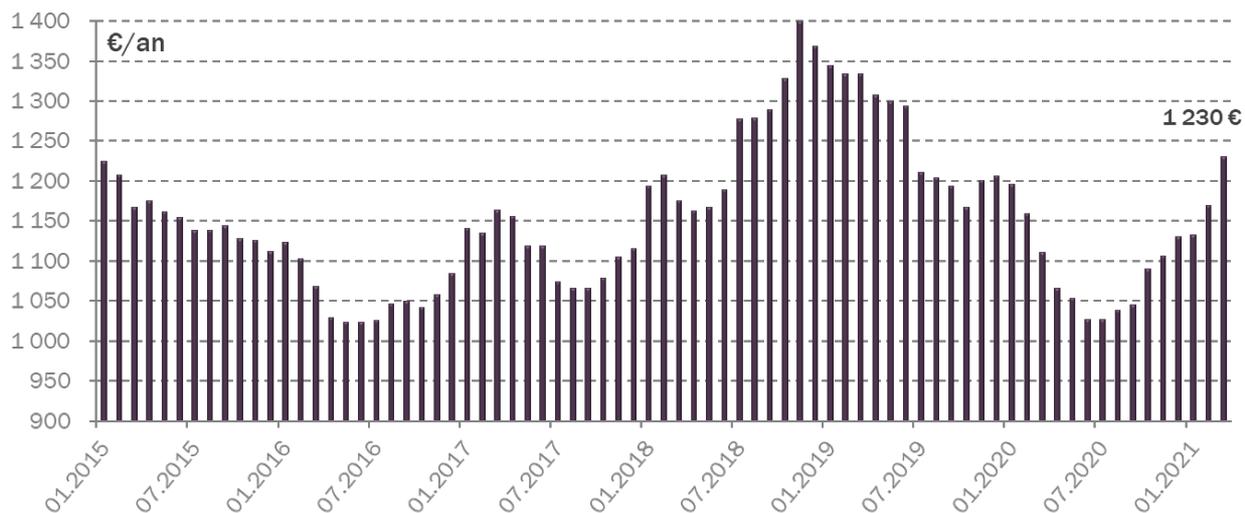
La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CTA, la TVA et la TICGN.

Figure 42 : Évolution de la facture de gaz TTC pour un client type Base (usage cuisson)



Source : CRE

Figure 43 : Évolution de la facture de gaz TTC pour un client B1 (usage chauffage)



Source : CRE

5.4. Comparaison des offres

Deux offres existent sur le marché :

- les tarifs réglementés de vente. Depuis le 8 décembre 2019, les consommateurs ne peuvent plus souscrire de nouveaux contrats au tarif réglementé ;
- les offres de marché. Ces offres peuvent être à prix fixe ou à prix variable.
 - Les offres à prix variable peuvent être indexées sur les tarifs réglementés de vente ou sur différents produits de marché ou évoluer selon une formule propre au fournisseur.
 - Les offres à prix fixe regroupent une diversité de modalités contractuelles. En effet, si pour certaines, seule la composante énergie du prix, hors taxes, est inchangée pendant la durée contractuelle, d'autres offres rendent constants les prix du kWh et de l'abonnement hors taxes pendant la durée contractuelle.

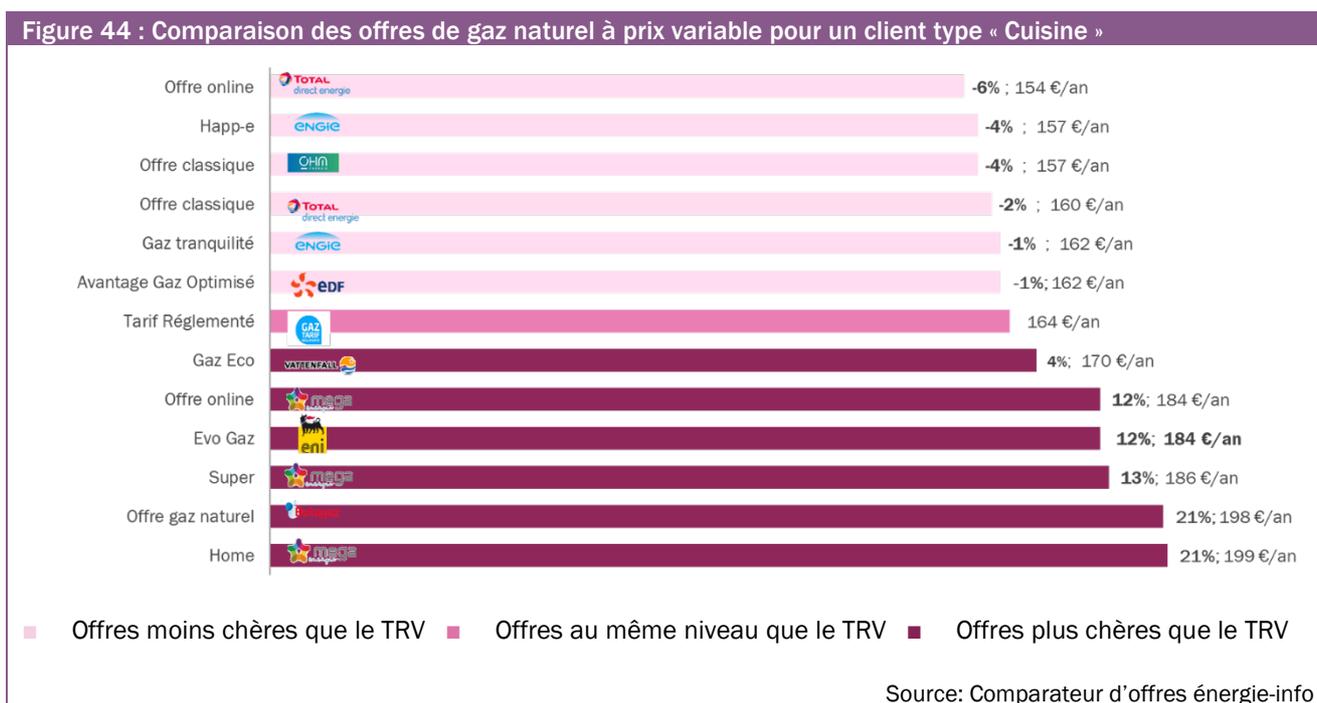
Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs de gaz naturel au 31 mars 2021 pour deux types de clients situés à Paris :

- un client-type « Cuisine » avec une consommation de 750 kWh/an ;
- un client-type « Chauffage » avec une consommation de 17 000 kWh/an.

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

Les offres dites « vertes », dont la totalité du gaz naturel provient de sources d'énergies renouvelables, sont comparées séparément.

Offres à prix variable



Exemple de lecture : L'offre Online proposée par Total Direct Energie au 30 mars 2021 est 6 % inférieure au tarif réglementé de vente.

Figure 45 : Comparaison des offres vertes de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine »

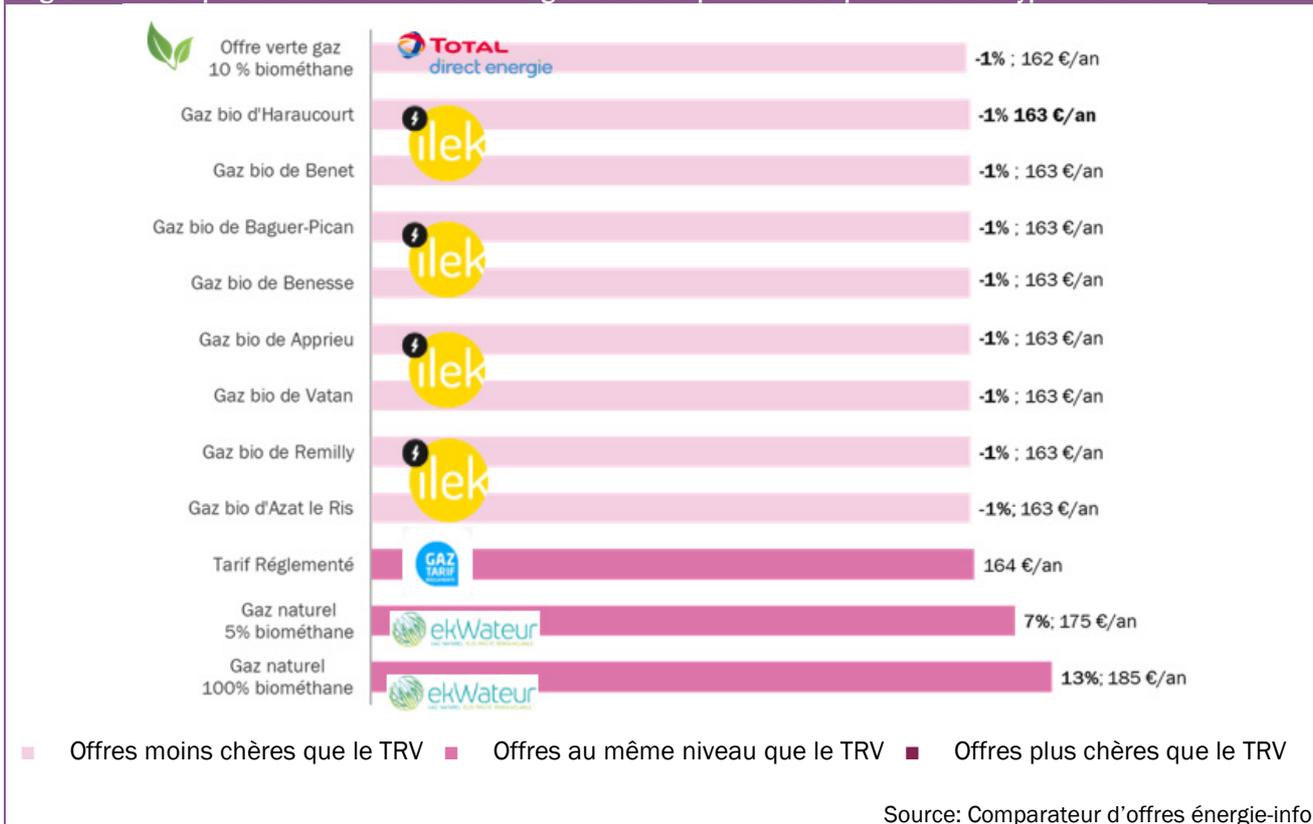
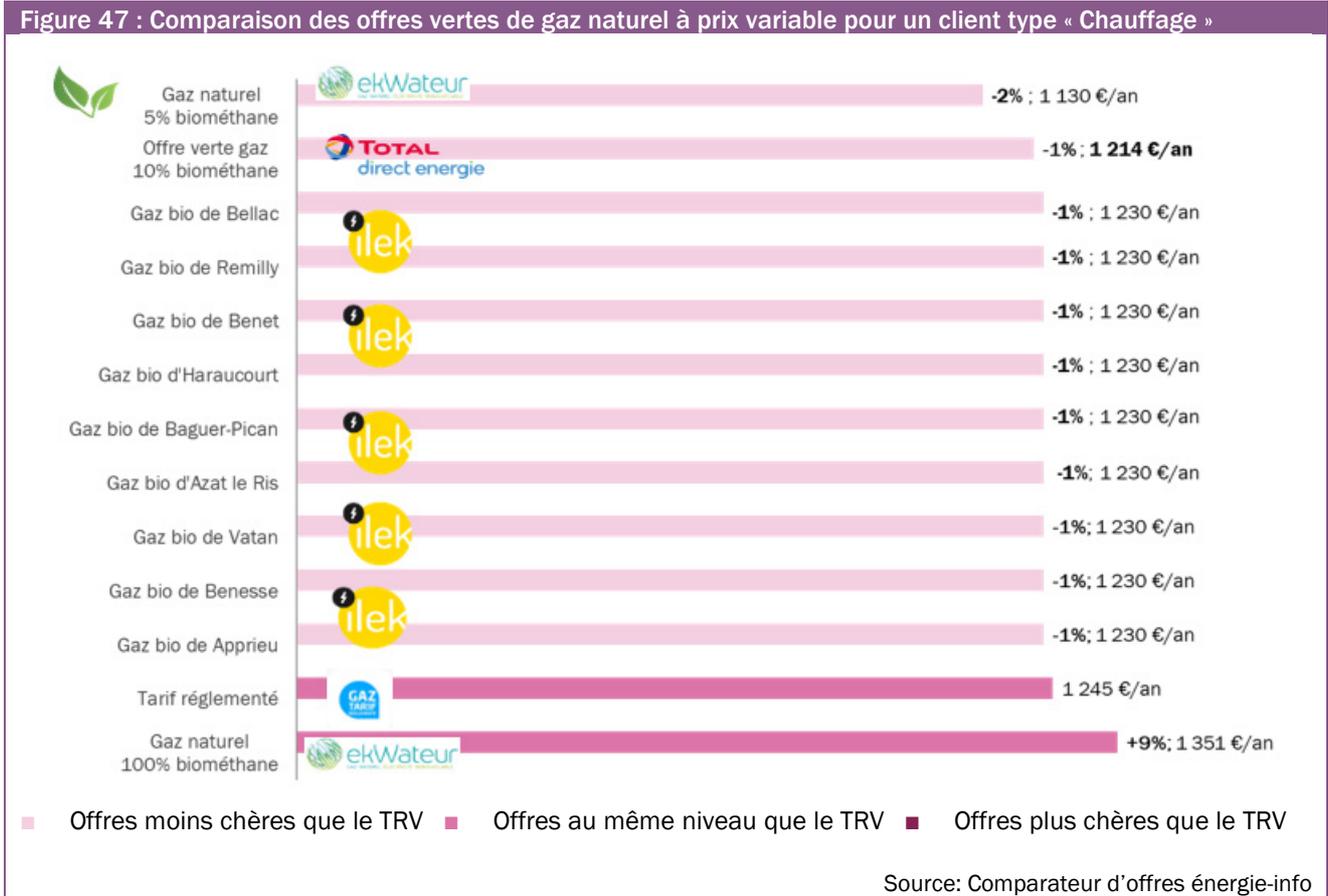


Figure 46 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage »

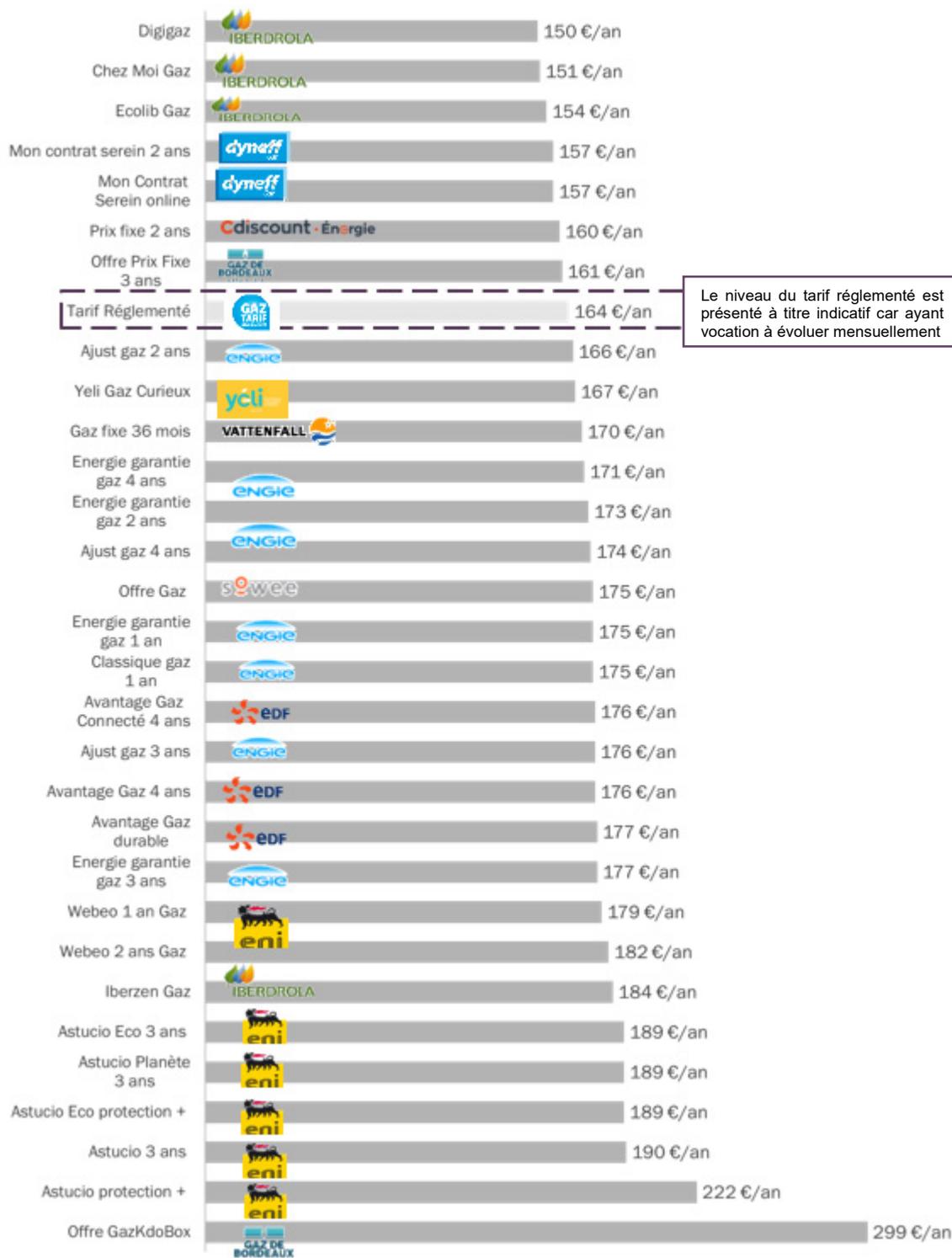


Figure 47 : Comparaison des offres vertes de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage »



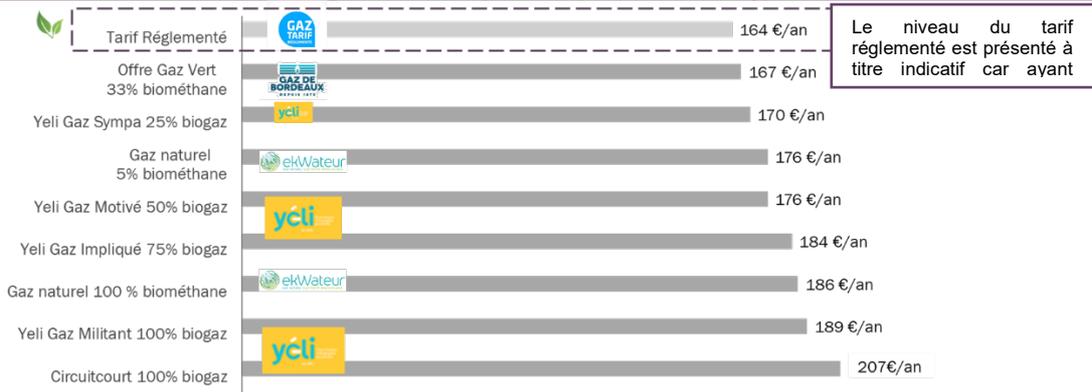
Offres à prix fixe

Figure 48 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine »



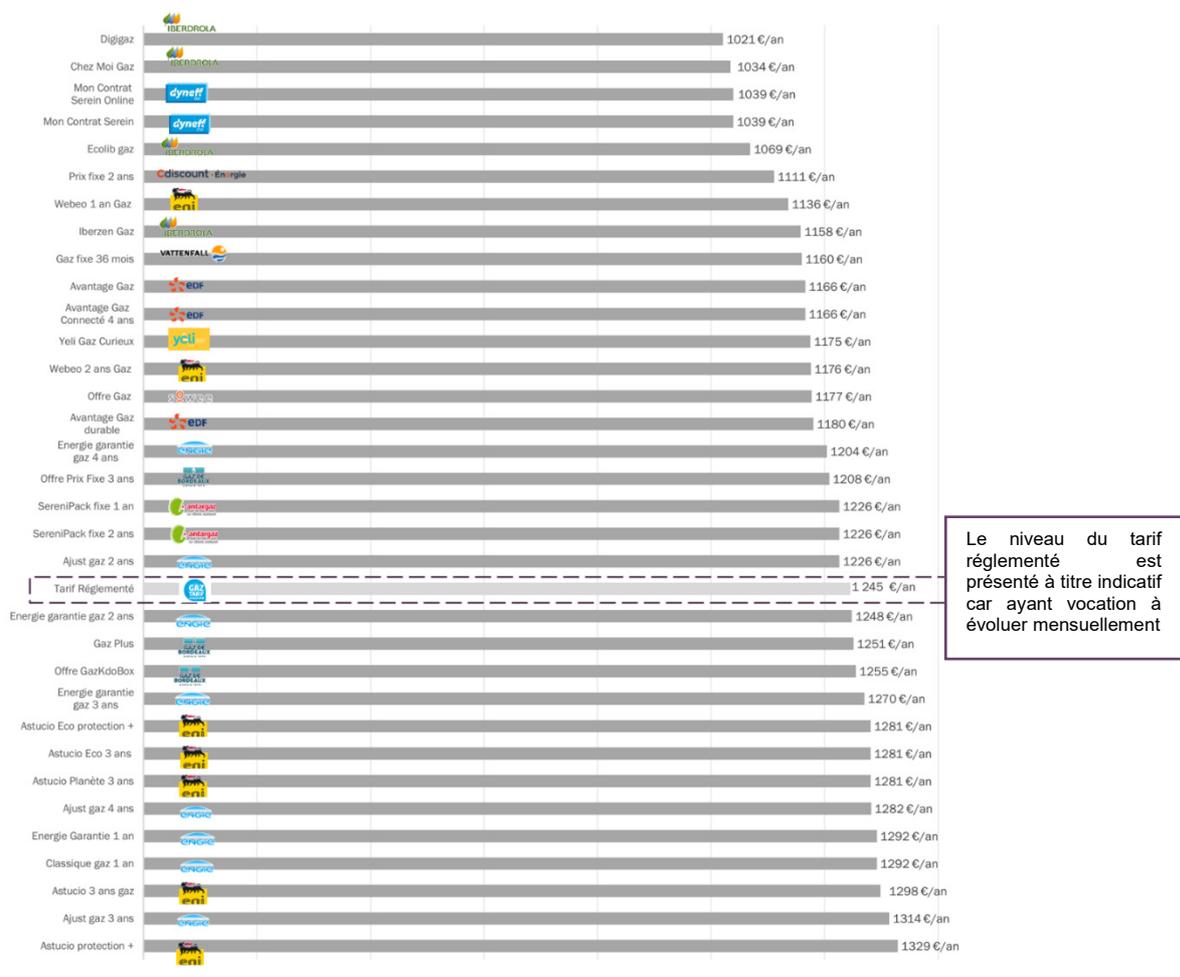
Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 49 : Comparaison des offres vertes de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine »



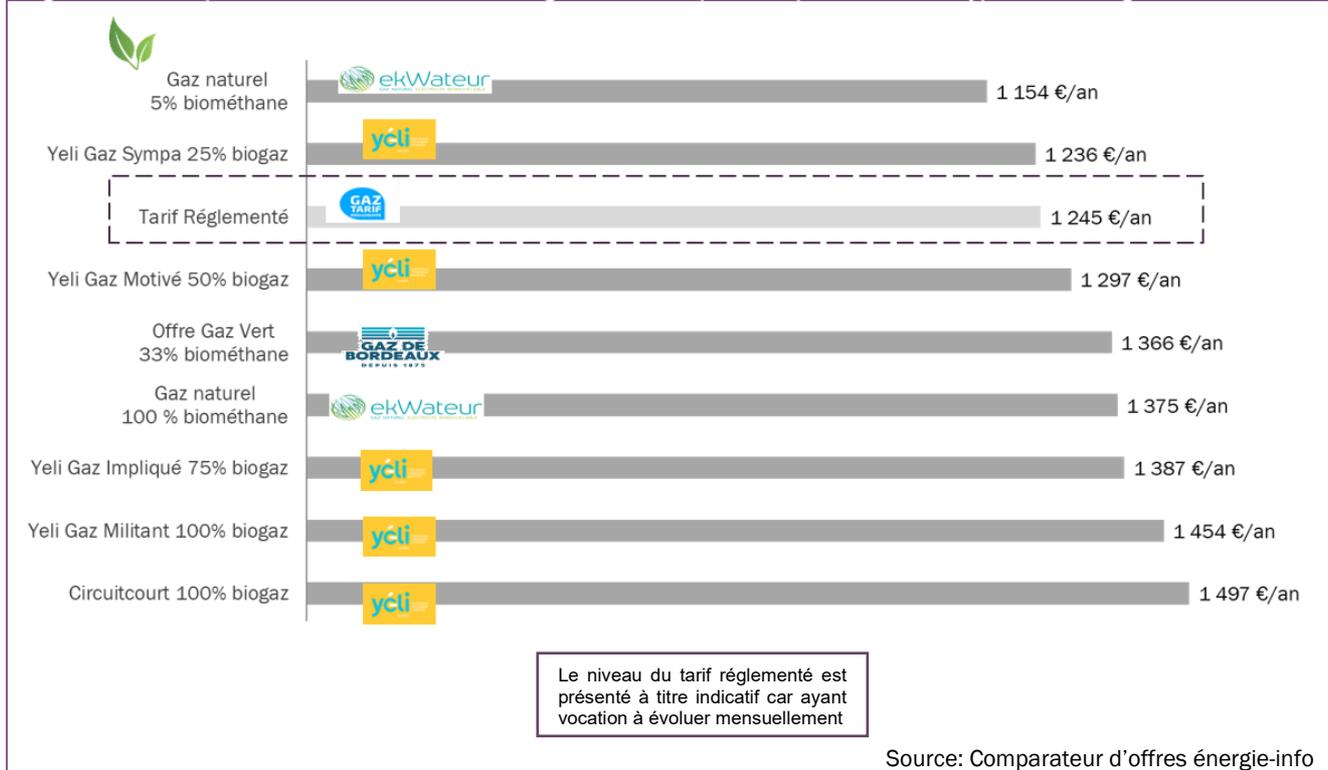
Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 50 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage »



Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 51 : Comparaison des offres vertes de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage »



GLOSSAIRE

Entreprise Locale de Distribution (ELD) : distributeur non nationalisé qui assure la distribution de gaz ou d'électricité sur un territoire déterminé.

Livraison sur le marché de gros : déclaration journalière d'un acteur, auprès d'un Gestionnaire de Réseau de Transport, des échanges de gaz ou d'électricité devant avoir lieu le lendemain avec chacune de ses contreparties. Chaque livraison peut résulter d'une ou plusieurs transactions préalablement conclues sur le marché de gros.

Mise en service : cas d'un client s'installant sur un site. Deux cas sont possibles :

- Mise en service sur un nouveau site : le client arrive sur un site nouvellement construit, auquel cas une pose du compteur puis une mise en service de l'installation doivent être opérées. Par exemple, un mécanicien s'installe dans un garage nouvellement construit.
- Mise en service sur un site existant : le client arrive sur un site suite au départ d'un autre client, auquel cas la pose du compteur a déjà été effectuée. La mise en service doit être ensuite opérée afin que le client nouvellement arrivé puisse être alimenté en énergie.

Nombre de sites : par convention, les données pour un mois M (ou un trimestre T) incluent :

- les mises en service réalisées au cours du mois M (du trimestre T)
- les changements de fournisseurs réalisés au cours du mois M (du trimestre T).

Les données en nombre de sites sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Site : lieu de consommation de gaz ou d'électricité d'un même client. Un site peut comprendre plusieurs points de livraison (compteurs). Plusieurs sites peuvent dépendre d'un même client.

Site en offre de marché : site ayant signé un contrat hors tarifs réglementés avec son fournisseur historique ou un fournisseur alternatif.

Ventes brutes mensuelles : Les ventes brutes d'un fournisseur sont égales à la somme :

- du nombre de sites mis en service (en offre de marché ou au tarif réglementé)
- du nombre de sites ayant choisi ce fournisseur à l'occasion d'un changement de fournisseur

GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DE L'ELECTRICITE

Fournisseur historique : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie, s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie.

Les fournisseurs historiques en électricité regroupent EDF et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Fournisseur alternatif : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- des responsables d'équilibre si les sites alimentés sont en contrat d'accès au réseau,
- des fournisseurs si les sites alimentés sont en contrat unique.

Nombre de sites : pour le dénombrement des sites, les sites ayant plusieurs fournisseurs sont affectés au portefeuille de leur fournisseur principal (Responsable d'Équilibre pour les clients en CARD et CART).

Segments du marché de détail : le marché de détail est divisé en quatre segments :

- Grands sites non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Leur consommation annuelle est supérieure à 1 GWh en général.
- Sites moyens non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36kVA et 250 kW. Leur consommation annuelle est comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh.

- Petits sites non résidentiels : sites non résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- Sites résidentiels : la puissance souscrite des sites résidentiels est inférieure ou égale à 36 kVA.

La segmentation non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zones non interconnectées (ZNI) : zones du territoire national qui ne sont pas reliées (par des lignes électriques) au réseau métropolitain continental (Corse, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, îles de Molène et d'Ouessant).

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Typologie des sites en électricité	7
Figure 2 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché.....	9
Figure 3 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché	9
Figure 4 : Répartition des sites par type d'offre au 31 mars 2021	10
Figure 5 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 31 mars 2021.....	10
Figure 6 : Indice HHI par segment de marché	11
Figure 7 : Quantité d'ARENH livrée par semestre par type de consommateur.....	12
Figure 8 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel.....	16
Figure 9 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel	17
Figure 10 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment résidentiel.....	17
Figure 11 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment non résidentiel	18
Figure 12 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment résidentiel	18
Figure 13 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment non résidentiel	19
Figure 14 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle.....	20
Figure 15 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 31 mars 2021	21
Figure 16 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2021	22
Figure 17 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA.....	24
Figure 18 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA.....	24
Figure 19 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base.....	25
Figure 20 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type Base	26
Figure 21 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC	27
Figure 22 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC	28
Figure 23 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base	29
Figure 24 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type Base.....	29
Figure 25 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC.....	30
Figure 26 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC.....	30

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites	8
Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée	8
Tableau 3 : Liste des fournisseurs nationaux d'électricité enregistrés sur le site energie-info et actifs au 31 mars 2021.....	13
Tableau 4 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé.....	16
Tableau 5 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité par couleur.....	23

